

# Charquemont

infos



Bulletin municipal n°33  
Janvier 2024

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Mot du maire.....   | 2  |
| Commissions municipales.....  | 4  |
| La Mairie de Charquemont, une équipe à votre service.....                 | 11 |
| Les compétences de la Commune .....                                       | 12 |
| Les compétences transférées à la CCPM .....                               | 13 |
| La commune de Charquemont en quelques chiffres .....                      | 14 |
| Infos pratiques Urbanisme.....  | 15 |
| Infos pratiques Voirie.....   | 16 |
| Chiens et Chats errants.....  | 16 |
| Questions fréquentes .....  | 17 |
| Nouvelles règles de publicité des actes des collectivités territoriales . | 17 |
| Recensement de la population 2024 .....                                   | 18 |
| État civil 2023 .....   | 19 |
| Cimetière communal .....  | 21 |
| Réglementation de la taille des arbres et haies .....                     | 26 |
| L'élagage – Conseil aux propriétaires.....                                | 27 |
| Quel temps à Charquemont en 2023 ? .....                                  | 28 |
| Planning de collecte des bacs CCPM (hors écarts).....                     | 29 |
| Tous au compost.....  | 30 |
| Déchèterie de Maîche .....  | 30 |
| Le Plan Doux Horloger .....   | 31 |
| Bibliothèque municipale.....  | 32 |
| Ludothèque .....  | 34 |
| École Maternelle .....  | 34 |
| École Primaire .....  | 35 |
| Familles Rurales .....  | 36 |
| Association des Parents d'Élèves (APE) .....                              | 38 |
| Club Aéromodélisme du Pays maîchois .....                                 | 38 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers.....   | 39 |
| ADMR .....  | 40 |
| Cabaret des Chouettes .....   | 41 |
| Comité des Fêtes .....  | 42 |
| Danse en Ligne .....  | 42 |
| Les Doigts d'Or .....   | 43 |
| Don du Sang .....   | 44 |
| Étoile Sportive de Charquemont .....                                      | 45 |
| Gazouillis du Plateau.....  | 46 |
| Gym Plaisir .....   | 47 |
| Jeanne d'Arc .....  | 48 |
| Les Jeux du Plateau .....   | 49 |
| Orchestre d'Harmonie .....  | 49 |
| Les Sens de l'Art.....  | 50 |
| Sentiers du Doubs.....  | 51 |
| La Pelouse sèche de chez France par le CEN Franche-Comté .....            | 52 |
| Ski Club de Charquemont .....   | 56 |
| Les Vieilles Mécaniques .....   | 57 |
| Les Yacks of the Road .....   | 58 |
| Calendrier des manifestations 2024 .....                                  | 59 |

# MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers administrés,

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que celle-ci vous apporte santé, mais aussi satisfaction dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles. Les membres du conseil municipal et les employés communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2024.

Dans ce bulletin, je me bornerai à vous rappeler ce que notre collectivité réalise pour la jeunesse.

Comme toutes les municipalités, nous participons au bon fonctionnement et à l'entretien de nos écoles. (Maternelle et Élémentaire.) Ce fonctionnement est assuré par une subvention annuelle pour le petit matériel, à cela nous payons les livres et autres demandes proposées par les enseignants. (matériel pédagogique, transport d'élèves, opération livre élu, spectacles, participation aux séjours, outils informatiques...) Régulièrement une classe est rénovée dans les locaux de l'école élémentaire, et à partir de 2024 nous commencerons ce même programme à l'école maternelle. Concernant cette dernière, cinq ATSEM, rémunérées par la

commune, apportent leur aide aux enseignantes et entretiennent les locaux.

À côté de ces actions « écoles », nous apportons un financement annuel pour la bonne marche du périscolaire, ce qui permet de limiter la participation des familles. Sommes-nous trop généreux ? Les enfants accueillis sont de plus en plus nombreux. Le conseil municipal se penche sur un aménagement des locaux afin de pouvoir recevoir tous les enfants sur le même site. Je rappelle que la gestion et l'organisation de ce périscolaire sont confiées à l'association « Familles rurales » qui anime également un club « ados. » Je remercie les jeunes qui ont apporté leur aide aux élus pour le repas des aînés au mois d'octobre. Nous allons mettre un local à leur disposition.

Toujours pour la jeunesse, la collectivité soutient financièrement les associations qui proposent des activités sportives et culturelles : le club de ski (subvention annuelle), le club de football (mise à disposition, entretien des installations + subvention annuelle), la société de gymnastique (mise à disposition du local + subvention annuelle.)

La ludothèque accueille les enfants un mercredi par mois à la maison des services et fonctionne grâce au financement de notre collectivité. La bibliothèque gérée par des bénévoles, est aussi soutenue par notre commune qui met à disposition les locaux et verse là aussi une participation annuelle pour l'achat de livres, spectacles, système informatique)

Durant l'année, chaque fois que cela est possible, la commune apporte aussi son aide matérielle et financière aux manifestations organisées pour les jeunes (fête de la forêt, mise à disposition de locaux pour les cours de musique par l'association Duo-Doubs, Noël...)

En 2023, c'est au total une somme de 252 262,25 euros que la collectivité a apportée pour la jeunesse, hors programmes spécifiques ou demandes particulières. Nous montrons l'attachement que nous portons à cette tranche de la population que la municipalité est heureuse d'accompagner.

J'ajouterai quelques mots concernant les thèmes qui mobiliseront les élus : agrandissement de la Mairie et création d'une salle municipale au centre du village, mise en

réseau de chaleur des bâtiments communaux, aménagement du périscolaire, avenir du gîte du Vaudey, sécurisation des rues (dû à la vitesse excessive des usagers), aménagement de la rue de Besançon (lorsque la CCPM aura fait des travaux sur le réseau eaux pluviales), sortie de la ZA (en collaboration avec le Département et la CCPM), développement raisonné et raisonnable des constructions à usage d'habitation, réhabilitation ou démantèlement des friches, révision du Plan Local d'Urbanisme afin de se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial ainsi que la détermination de Zones d'Accélération des énergies renouvelables.

Les projets sont nombreux, importants, et nécessiteront la mise en place de programmes sur plusieurs années afin de maintenir une stabilité des finances communales et de ne pas alourdir la participation du contribuable. À côté de ces projets, il ne faut pas oublier d'assurer le fonctionnement des services, l'entretien des routes, des bâtiments, de la forêt et financer tout ce qui fait la vie de notre bourg.

Grâce à la participation des collectivités publiques, et au dynamisme industriel local, une nouvelle usine verra le jour sur la ZA en 2024 pour une mise en service

en 2025 ; les installations ludiques et sportives de la Combe Saint-Pierre se transformeront en station touristique quatre saisons avec en priorité des aménagements pour la pratique des activités cyclistes et pédestres.

Ce changement d'année me donne aussi l'occasion de remercier tous les employés communaux pour leur implication et le sérieux de leur travail. Mme Corneaux (DGS) et M.Marmet (Responsable technique) gèrent leurs équipes avec professionnalisme et empathie.

Je veux aussi mettre à l'honneur le monde agricole, industriel, les artisans, les commerçants, les professionnels de santé, les enseignants, les travailleurs tant du côté français que suisse, sans oublier les retraités, les animateurs et adhérents du monde associatif, enfin toutes les personnes qui font la renommée, l'attractivité et le dynamisme de Charquemont.

Mon dernier mot sera pour redire l'admiration et le respect pour les volontaires de notre centre de secours qui assurent leur service avec rigueur et dévouement. Il en est de même pour les services de gendarmerie ; je n'oublie pas de souhaiter une belle retraite au Major Lenoir qui a cessé ses fonctions en milieu d'année. Je souhaite la bienvenue à son successeur le Major Neubeck.

« Demain ne sera pas comme hier, il sera nouveau et dépendra de nous. (Gaston Berger) » C'est en travaillant tous ensemble que nous arriverons à faire évoluer notre charmante petite ville d'avenir. Belles fêtes et Cap sur 2024 ! Que cette année nous amène vers de nouveaux horizons et des projets qui réussissent.

Le Maire : R. MARTIN

# COMMISSIONS MUNICIPALES

## COMMISSION CIMETIÈRE, ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFORMATION, COMMUNICATION

Responsable : Françoise Viprey

Membres : Christophe Janin, Pascal Renaud, Anne Maire, Christelle Mougin, Esther Petit, François Jacquot

Au cours de cette année 2023, divers projets de la commission ont été réalisés :

- 2 supports pour publicité sont à la disposition des diverses associations du village leur permettant d'annoncer leurs manifestations. L'un se trouve vers le massif de l'horloge et l'autre devant la Vierge en bas du village ;
- 2 vasques de fleurs ont été installées sur la nouvelle place.



### - CONCERNANT LE CIMETIÈRE :

Nous nous sommes aperçus que beaucoup de tombes sont détériorées, n'ont pas de concessions, sont laissées à l'abandon. Nous en avons déjà répertorié 106 dans le cimetière du bas à gauche, et 32 dans le cimetière du bas à droite dans le fond.

Toutes ces tombes sont donc susceptibles d'être reprises par la commune en 2024, ce qui nous éviterait l'agrandissement du cimetière. (voir article dans les pages suivantes)



Nous vous rappelons que notre cimetière vous propose 5 façons d'effectuer vos sépultures :

- la tombe en terre
- le caveau
- la caverne
- le columbarium
- le jardin du souvenir



Les tombes des soldats au carré militaire sont fleuries régulièrement par la commune tous les 8 mai et 11 novembre.

Au cours de l'année 2024, un nettoyage du cimetière sera organisé avec tous les habitants du village.

Nous rappelons que les abords et le devant des tombes doivent être désherbés régulièrement par les familles (ce qui rendrait plus facile l'entretien du cimetière)

Et nous rappelons également que les 2 bacs à disposition sont prévus pour recevoir uniquement des déchets provenant des tombes (pots en plastique et en terre, fleurs naturelles ou artificielles)

Nous retrouvons régulièrement dans ces bacs des déchets ménagers, poubelles, restes alimentaires, gazon, branchages et petits matériels.

La déchetterie de Maîche est à votre disposition. (voir horaires dans pages ci-après)

Merci de respecter ces consignes.

## -CONCERNANT LE FLEURISSEMENT :

En juillet notre commune a été visitée par le jury des villes et villages fleuris.

Celui-ci a apprécié la nouvelle place avec les différentes espèces de végétaux et d'arbres.

Nous avons conservé nos 2 fleurs.

Les plants de fleurs sont fournis par l'horticultrice du village qui se charge de l'élaboration des différentes vasques et jardinières.

Cette année, les employés municipaux ont réalisé un motif d'une fleur au massif de l'horloge.

Tous les espaces fleuris sont entretenus régulièrement, ainsi que les rues du village.

Nous les en remercions sincèrement.

En 2024, ce seront les Jeux Olympiques avec le passage de la flamme à Maïche, et le Tour de France féminin dans notre région.

Si des personnes ont des idées de décoration pour nos massifs, elles seront les bienvenues.

En 2024, le rond-point de l'Afrique du Nord sera rénové avec des plantes vivaces,



## - CONCERNANT L'INFORMATION, LA COMMUNICATION :

Vous pouvez retrouver tous les renseignements concernant notre commune sur le site de la commune, sur Facebook ainsi que sur le panneau électronique devant la mairie.

L'ensemble de la commission reste à votre entière disposition.

## COMMISSION URBANISME, VOIRIE, ÉQUIPEMENTS, MATÉRIEL TECHNIQUE

Responsable : Christophe Janin

Membres : Angélique Maire, Géraldine Frantz, François Jacquot, Charles Alber, Philippe Louvet, Bernadette Delavelle, Christian Labarussias

### RÉALISATIONS 2023 :

#### VOIRIE

- Un aménagement de voirie a été réalisé sur la route du Cotard Jourdain, afin de sécuriser, et de prévenir des futures dégradations de la voie.
- Des arrêts de bus scolaires ont vu le jour, sur le secteur du Creux de Charquemont, pour sécuriser la montée et la descente des élèves. Conjointement un parking en dépose minutes a été réalisé pour le stationnement des parents.
- Des arrêts de bus vers le stade, et rue des 4 vents, ont été mis en service pour rapprocher les élèves d'un point de ramassage.
- La réfection d'une voie d'accès a été concrétisée aux Erauges.

#### VIDEOPROTECTION

- Le programme pluriannuel de pose de caméras se poursuit, afin de sécuriser la voie publique et les installations communales. La pose de 4 caméras a été faite sur la zone du City Park, l'aire de jeux et le parking de covoiturage. Ce programme sera terminé en 2024 avec la sécurisation des 4 principales entrées de ville.

#### MATERIELS TECHNIQUES

- Nous avons fait l'achat de divers matériels, pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts : tondeuse, taille haie, scie radiale et circulaire ainsi que du matériel de ramonage.



### PROJETS 2024 :

- Les projets de constructions de nouveaux lotissements vont voir le jour en 2024.

➔ Le lotissement de la Chapelle

Cette réalisation se fait en partenariat avec la société PRO IMMO pour une vingtaine de parcelles.

➔ Le lotissement du bas du village

Il se situe en dessous du cimetière du bas, sur ce lieu, 13 parcelles seront disponibles.

- Divers travaux de voirie seront réalisés, avec en priorité la route menant aux Prés qui est fortement dégradée.
- Afin de rendre plus sûre la circulation dans notre ville, il est envisagé la pose de feux tricolores à régulation de vitesse. Le coût de ces dispositifs restant élevé, une étude de la réelle plus-value sera effectuée avant les prises de décision.
- L'achat d'un véhicule léger utilitaire sera concrétisé en remplacement du Renault Kangoo qui ne passe plus le contrôle technique.

## COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, BIBLIOTHÈQUE, FORÊT

Responsable : Brigitte Courtet

Membres : Angélique Maire, François Jacquot, Bernadette Delavelle, Françoise Viprey, Vincent Bobillier

La Forêt communale de CHARQUEMONT a une surface cadastrale de 260 ha 17.

Elle est située entre 800 et 1000 mètres d'altitude et compte 27 parcelles numérotées de 1 à 27 d'une surface moyenne de 9.64 hectares sur les massifs suivants :

- Un massif principal au Bois des Rachottes à relief peu accidenté pour la plupart (parcelles 7 à 27)
- De petits massifs composés :
  - o Au Cotard en légère pente (parcelle 3)
  - o Les Cités à relief peu accidenté (parcelle 4)
  - o Le Cerneux Bonnembert à relief peu accidenté (parcelle 5)
  - o Le Boulois en pente moyenne (parcelle 6)
  - o Au Bois Dessus sur la commune de Cernay-l'Église en pente moyenne (parcelles 1 et 2)

La forêt est composée des essences suivantes :

- Sapins 41 %
- Epicéas 54 %
- Feuillus 5 %

La forêt communale fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier qui couvre la période de 2012-2025. Les coupes programmées par l'ONF permettent d'abonder le budget communal.



### **Accidents météorologiques ayant marqués la forêt :**

Tempête du 26 décembre 1999 (13272 m3 de chablis)

Le 03 janvier 2018 le vent couchait 1415 m3 et la sécheresse de cet été a fait proliférer les scolytes qui ont décimé 420 m3 d'épicéas.

Le bois doit alors être coupé des forêts au plus vite pour éviter la propagation des insectes. Mais ce bois jugé inadapté à la construction se vend alors beaucoup moins cher. Un défi pour les acteurs de la filière sylvicole.

Le bois scolyté se vend entre 20 et 30 euros du mètre cube de grume d'épicéas bord de route, alors qu'un bois sain se vend entre 70 et 80 euros le mètre cube.

La gestion de la forêt devient de plus en plus complexe, une forêt malade engendre des dysfonctionnements tant au niveau économique que climatique. Il faut protéger l'existant et assurer l'avenir. Si l'on compte sur la capacité de la forêt à se régénérer par elle-même, on envisage également d'autres chemins pour penser à la forêt de demain. Cela passe, par exemple, par la replantation de nouvelles espèces d'épicéas capables de mieux affronter les fortes chaleurs.

Dans le cadre du plan de relance de l'État 3 ha 35 de la forêt vont être replantés avec un nouveau peuplement de chêne sessile, pin laricio de Calabre, sapins de Bornmüller et de Douglas.

Dans son plan de gestion l'ONF, avec l'accord des élus, décide de réduire les coupes de bois en 2024.

Une adaptation jugée indispensable qui n'a pour l'instant par trop d'impact budgétaire mais qui engendrera un manque à gagner dans les années à venir.

### **Les coupes en 2023 :**

Chablis gros bois : 6 000 m3 (bûcheron)

Chablis petits bois : 1 500 m3 (abatteuse)

Parcelle 15 : 280 m3 (datant 2019)

Parcelle 16 : 490 m3 (datant 2019)

## COMMISSION JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS, FÊTES ET CÉRÉMONIES, GESTION DES SALLES

Responsable : Pascal Renaud

Membres : Françoise Viprey, Brigitte Courtet, Béatrice Kolodziej, Vincent Bobillier, Esther Petit, Philippe Mercier, Françoise Vuillemin.

Au cours de cette année 2023, plusieurs manifestations ont eu lieu dans notre commune, à savoir : l'inauguration du City Park et de la place du Lion d'Or, ainsi que le défilé de la fête du 13 juillet.

### - Inauguration du City park et de la place du Lion d'Or :

Celle-ci s'est déroulée le matin du 3 juin 2023 en présence des autorités départementales, régionales, des Maires et élus de la Communauté de Communes du plateau de Maîche et des diverses entreprises ayant réalisé cet espace de vie.

L'après-midi, la population était invitée à partager le verre de l'amitié durant lequel plusieurs associations ont proposé de nombreuses animations et démonstrations de danses notamment.



**- Actuellement, la fête du 13 juillet est organisée à tour de rôle par les communes de Maïche, Damprichard et Charquemont.**

Cette année, Charquemont était l'organisatrice de cette fête. Celle-ci s'est déroulée par un défilé, suivi des animations et restauration sur les stands des associations de Charquemont, d'un repas à la salle des fêtes et le tout couronné par un superbe feu d'artifice.

Cette soirée a été un franc succès avec un public nombreux présent tout au long du défilé qui s'est déroulé de l'Église, avec un dépôt de gerbe au monument aux morts, et direction de la salle des fêtes.

Le long du défilé, vous avez pu apercevoir les pompiers du secteur, les militaires du Valdahon, les musiques de Maïche, Damprichard, Fournet-Blancheroche, Charquemont, les anciens combattants, les Maires et élus de la Communauté de communes, la présidente du Département, les associations de gymnastique de Charquemont, Maïche et Tréviillers, les membres du Foot de Charquemont, Les Ecorces et Frambouhans, le Ski Club, le tir à l'arc de la Jeanne d'Arc de Maïche.

Les véhicules des pompiers ont clôturé ce défilé.

Nous tenons à remercier tous les organisateurs et participants à cette belle manifestation.

Rendez-vous est pris pour l'année 2026.

**D'autres évènements ont marqué l'année 2023 :**

- les JEMA (journées européennes des métiers d'art)
- la fête de la forêt
- l'arrivée des 100 kms du plateau à la salle des fêtes
- le concert de Musiques à St Hipp à l'église
- l'accueil de la Ronde l'Espoir sur la place
- la fête de la musique et le marché de Noël sur la place du lion d'or
- les manifestations du 8 mai et 11 novembre au monument aux morts.



Pour 2023, nous prévoyons l'achat de petits chapiteaux et la planification des locations de la Maison des Services et de la salle des fêtes avec de nouveaux règlements.

Nous remercions vivement tous les acteurs de ces manifestations qui font vivre notre village.

# LA MAIRIE DE CHARQUEMONT

## UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE



**Vos ELUS sont au nombre de 21**

**Le Maire, 6 adjoints, 14 conseillers municipaux, 6 commissions municipales**

Ces commissions d'études émettent des avis et peuvent formuler des propositions au conseil municipal, seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

**Le conseil municipal se réunit chaque 2ème lundi de chaque mois** (hormis au mois d'août) Il se concerte sur la gestion de la commune et adopte des délibérations.

## LES SERVICES MUNICIPAUX

Sous la direction de la DGS - Directrice Générale des Services

(1 temps complet) :

Collaboratrice du Maire en charge notamment du suivi des conseils municipaux, de la gestion du personnel, du budget et des finances, des marchés publics et suivi de travaux, du cimetière, des assurances, des affaires scolaires, des bâtiments, de la voirie, des terrains, de l'aménagement du territoire, de la forêt communale, du patrimoine et de la culture etc.

### SECRÉTARIAT

2 agents à temps complet,

Dont 1 agent chargé de l'accueil, état civil, élections, communication

Et 1 agent chargé de la comptabilité, des salaires et assistante RH

### SERVICE TECHNIQUE

3 agents à temps complet

Chargés de l'entretien des espaces verts, de la voirie et du déneigement, des bâtiments et des véhicules communaux, de travaux de manutention et d'aides techniques lors des manifestations.

1 Responsable technique

2 agents techniques

+ 1 agent à 10/35<sup>ème</sup> chargé de l'urbanisme

### SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

3 agents (1 temps complet, 1 à 22/35<sup>ème</sup>, 1 à 21/35<sup>ème</sup>) chargés de l'entretien de l'école primaire, de la salle des fêtes, de la maison des services, de la salle Jeanne d'Arc, des vestiaires du foot, de la salle du Vaudey, du Foyer des Anciens et des locaux de la mairie.

### SERVICE ATSEM – École maternelle

5 agents (1 temps complet, 1 à 32.32/35<sup>ème</sup>, 1 à 30.80/35<sup>ème</sup>, 1 à 28.23/35<sup>ème</sup>, 1 à 22.29/35<sup>ème</sup>, 1 à 14.09/35<sup>ème</sup>) chargés de l'accompagnement de l'enfant et de l'assistance à l'enseignant dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques.

### POLICE MUNICIPALE

1 agent à 22/35<sup>ème</sup> assurant les missions de police judiciaire, administrative et funéraire.

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE DE CHARQUEMONT ET DES SES ÉLUS ?



### COMPÉTENCES TRADITIONNELLES

Liées en partie à la fonction de représentant de l'État dans la commune du Maire, dont les fonctions d'État Civil, les fonctions électorales.

### ENSEIGNEMENT

Depuis la loi Jules Ferry de 1881, l'école est communale. La commune a donc la charge l'école primaire (199 enfants accueillis à la rentrée scolaire 2023) et l'école maternelle publiques (117 enfants accueillis à la rentrée 2023). Elle en est propriétaire et en assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement.

La commune a la charge le recrutement des ATSEM. Elle a confié également le service périscolaire à Familles Rurales par convention.

### ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La commune comptabilise plus de 50 kms de voirie communale dont elle a la charge (réfection, entretien). Elle gère également les équipements publics dont elle est propriétaire (Éclairage public : + de 500 luminaires, panneaux de signalisation, de signalétique commerciale, installations de voirie...)

### PROTECTION DE L'ORDRE PUBLIC

Grâce aux pouvoirs de police du Maire assisté à Charquemont par un agent de police municipale.

### GESTION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune est propriétaire de 12 155 m<sup>2</sup> de bâtiments communaux, dont elle assure l'entretien (hors bâtiments relevant des compétences transférées à la CCPM).

Elle a à charge la gestion des salles communales (prêt aux associations locales notamment et locations aux particuliers)

### FORÊT COMMUNALE

D'une surface cadastrale de 260 ha 1747

### AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

L'élaboration et mise en place du Plan Local d'Urbanisme et autorisation d'urbanisme permet au Maire de délivrer des permis de construire et autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

Elle aménage le territoire avec notamment la création de places et d'espaces de vie (Place du Lion d'Or, multi-sports, aire de jeux de la rue des Violettes par exemple)

### LA CULTURE

La commune dispose d'une bibliothèque municipale associée à la bibliothèque intercommunale de Maîche et au Conseil départemental.

### DOMAINES SPORTIF ET ASSOCIATIF

La commune gère les équipements sportifs du stade, de la Jeanne d'Arc.

Elle alloue des subventions de fonctionnement aux associations locales, et met à leur disposition des salles communales.



## COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Actions de développement économique dont :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement et du cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire.

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8.

Eau potable.

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Création, aménagement, entretien, signalisation, gestion, valorisation et promotion des itinéraires de randonnée/balade.

Création, aménagement, entretien et valorisation des belvédères, points de vue ou autres points remarquables.

Gestion des équipements, des bâtiments issus de l'aménagement de la base de loisirs et de tourisme de la Combe Saint Pierre : activités hivernales et estivales de la base de loisirs de la Combe Saint Pierre y compris la location de matériel et la via Ferrata des Échelles de la Mort.

Concernant les pistes de ski de fond, la communauté de communes est autorisée à percevoir la redevance ski de fond et à adhérer à l'association Haut Doubs Nordique pour la promotion et l'organisation de cette activité.

Aires de camping-car.

Actions en faveur du développement des activités socioculturelles et sportives présentant un intérêt communautaire et notamment soutien et appui aux associations sportives, culturelles, musicales et de sauvegarde du patrimoine.

Transport à la piscine de Maïche des élèves.

Travaux d'entretien limités à la réfection des « nids de poule » sur la voirie communale.

Fourrière animale pour les chiens errants.

Exercice des compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Réseau de télécommunication haut et Très Haut Débit (THD).

Gestion des eaux pluviales urbaines.

Aménagement du site des Tuileries situé sur la commune de Maïche.



**Pays de Maïche**  
Communauté de Communes

24 rue Montalembert – 25120 MAÎCHE  
Tel : 03 81 64 17 06

# LA COMMUNE DE CHARQUEMONT

## EN QUELQUES CHIFFRES



### BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT de près de 2 400 000 €  
 INVESTISSEMENT dépassant les 1 500 000 €



### BUDGET BOIS

FONCTIONNEMENT de plus de 650 000 €  
 INVESTISSEMENT d'environ 80 000 €

### PRINCIPAUX TRAVAUX 2023

|  |              |
|--|--------------|
| Étude de réhabilitation de la mairie et du bâtiment abritant le foyer 3 <sup>ème</sup> âge | 17 316.00 €  |
| Portail du périscolaire  | 2 520.00 €   |
| Réfection de l'étanchéité de l'école maternelle suite à sinistre grêle                     | 89 927.72 €  |
| Solde des travaux d'aménagement de la Place du Lion d'Or                                   | 2 549.47 €   |
| But et pare-ballons pour l'aire de jeux des Violettes                                      | 14 694.00 €  |
| Subvention d'équipement à Habitat 25 pour la réhabilitation du bâtiment de la Poste        | 60 000.00 €  |
| Acquisition de matériel (totem extérieur, écran TV pour salle du conseil municipal)        |              |
| Pots de fleurs pour le cimetière, matériel service technique..)                            | 32 550.64 €  |
| Première phase de la pose du système de vidéoprotection                                    | 40 503.60 €  |
| Panneaux de signalisation et de signalétique commerciale                                   | 2 921.26 €   |
| Réfection de voirie chemin des Erauges   | 5 683.80 €   |
| Réfection route du Cotard Jourdain   | 6 310.68 €   |
| Aménagement Place du bus au Creux  | 17 699.76 €  |
| Installation totem devant la mairie  | 1 676.40 €   |
| Remboursement emprunts   | 246 044.04 € |

#### À noter :

Des travaux programmés en 2023 n'ont pu être réalisés en raison de l'indisponibilité des entreprises (pose d'étanchéité sur le toit de l'école primaire, réfection de la toiture de l'église et des vitraux, programme de reforestation).

D'autres sont validés et dans l'attente de pose ou de livraison (2<sup>ème</sup> phase du programme de vidéoprotection, armoire pour l'état civil, tables pour la salle des fêtes).

D'autres sont encore à l'étude (panneaux d'entrée de forêt communale, projet d'arboretum).

Enfin une réserve avait été votée pour les études de réhabilitation des locaux de la mairie et du bâtiment 2 Place de l'Hôtel de Ville. Les études sont en cours et la totalité des crédits imputés au BP 2023 n'ont pas été dépensés.

Les crédits non utilisés seront reportés sur les budgets 2024 pour ces mêmes opérations.



## URBANISME

Procédures différentes en fonction de vos projets de construction et de travaux

### DECLARATION PREALABLE – DP obligatoire pour :

↳ Toute construction nouvelle entraînant la création d'une création de surface de 5 à 20 m<sup>2</sup> même si elle ne comporte pas de fondation.

↳ La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (changements ou créations d'ouvertures, pose de fenêtres de toit, de panneaux solaires, ravalement de façade, réfection de toiture.

### PERMIS DE CONSTRUIRE – PC obligatoire pour :

↳ Toute construction nouvelle dès lors que la surface créée est supérieure à 20 m<sup>2</sup>

↳ Quelle que soit la surface créée si les travaux ont pour objet de modifier la structure porteuse ou la façade d'un bâtiment et si le bâtiment change de destination (ex. un commerce devient une habitation).

### VERANDA, PISCINE, TERRASSE, ANNEXES

Les formalités sont différentes selon la zone et la surface créée. Il convient de vous renseigner sur la procédure à suivre auprès du service urbanisme.

### RECOURS A UN ARCHITECTE

obligatoire pour :

↳ Toute construction supérieure à 150 m<sup>2</sup> ou extension portant la surface de plancher du projet d'ensemble à plus de 150 m<sup>2</sup>.



### CONSTRUCTIONS INFERIEURES A 5 M<sup>2</sup>

Pour toutes les constructions inférieures à 5 m<sup>2</sup>, une autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire mais le respect du PLU est obligatoire.

### GENERALITE

Toutes les autorisations d'urbanisme doivent se conformer au PLU ou au règlement de lotissement en vigueur.

### PLU – Plan Local d'Urbanisme

Les règlements des différentes zones du PLU sont consultables et téléchargeables sur le site « [www.charquemont.fr](http://www.charquemont.fr) »

### VOS DOSSIERS

#### Renseignements sur les règles d'urbanisme applicables :

↳ Auprès du service urbanisme de la Mairie  
↳ Auprès du service instructeur de la CCPM

#### Retrait du dossier :

↳ Au service urbanisme de la Mairie  
↳ Sur le site du Service Public : <https://service-public.fr>

#### Dépôt du dossier :

↳ Au service urbanisme de la Mairie  
↳ Au format dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : <https://paysdemaiche.geosphere.fr/guichet-unique>

### IMPORTANT

Dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, vous devez déclarer les éléments de consistance de votre construction sur votre espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment) et le calcul des taxes d'urbanisme



### INFOS TAXES D'URBANISME

Depuis le 01/09/2022, toute demande concernant les taxes d'urbanisme doivent être adressées à la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs – 63 rue Vieil Picard – 25000 BESANCON  
Tel : 03 81 25 20 20

Attention : Toutes les personnes qui réaliseraient des travaux sans autorisation préalable s'exposent à une procédure de régularisation qui peut remettre en cause ce qui a été réalisé.

### CONTACTS

↳ Service urbanisme de la Mairie de Charquemont  
Tel : 03 81 68 67 27  
Aux horaires d'ouverture du secrétariat

↳ Service instructeur urbanisme à la CCPM  
24 rue Montalembert – Maiche  
Tel : 03 81 64 17 06  
Permanence téléphonique : mardi de 14h à 17h et jeudi de 9h à 12h  
Permanence physique : sans rendez-vous le mardi matin et sur rendez-vous le mardi après-midi.



## VOIRIE

### PARKINGS ET STATIONNEMENT



Un **PARKING FRONTALIER** et réservé au covoiturage est à votre disposition rue du Stade (vers le city-park). Pour votre sécurité, ce parking est placé sous vidéo-surveillance.

Les personnes stationnant à la journée sont invitées à l'utiliser de manière à laisser libres les parkings du centre-bourg pour l'accès aux commerces et services.

Une **zone bleue** a été créée dans le périmètre du centre-ville. La durée de stationnement y est variable selon les emplacements. L'arrêté 2021.110 réglemente le stationnement dans cette zone.

Un **arrêt-minute** a également été délimité au niveau du 29 grande rue, conformément à l'arrêté 2023.114.

Des **parkings publics** sont également à votre disposition pour des durées « limitées » Place du Lion d'Or et Place du Monument aux Morts.

Pour des stationnements plus longs, merci de prioriser les emplacements Place de la Jeanne d'Arc.

Nous rappelons également que l'accès aux ateliers municipaux, Place de l'Hôtel de Ville est interdit, sauf aux riverains habilités. La circulation, le stationnement, le retournement devant les ateliers, sont strictement interdits dans cette voie privée de la commune.

Les arrêtés sont consultables sur le site « [www.charquemont.fr](http://www.charquemont.fr) »

### EN HIVER



#### STATIONNEMENT

Il est rappelé que le stationnement en bordure de chaussée est interdit en période hivernale.

#### DENEIGEMENT

L'arrêté 2018.95 réglemente le déneigement sur la commune.

Il stipule notamment que le déneigement des trottoirs est du ressort des propriétaires, locataires de logements ou commerces devant leur immeuble sur une largeur d'1m50 de manière à assurer le passage des poussettes.

La neige doit être déposée sur la bordure intérieure du trottoir mais ne doit en aucun cas être déversée sur la chaussée.

Il est également interdit aux propriétaires et locataires de voies et parkings privés de rejeter ou de stocker la neige sur la voie publique.

Les chéneaux doivent être réparés afin d'éviter les écoulements des eaux de fonte ou de ruissellement sur les trottoirs.

Les toitures doivent être déneigées et équipées d'un dispositif empêchant la chute des blocs de neige ou de glace sur la voie publique.

#### JALONS

Les jalons sont posés en début de saison hivernale de manière à préserver les équipements publics et à permettre le déneigement des rues par les engins.

Il est strictement interdit d'ôter tout jalon de son emplacement.

Pour rappel, le coût d'équipement de jalons représente une dépense communale importante.

Prix d'un 1 jalon : 10 € environ  
Plus de 2 100 jalons posés en hiver sur les voiries communales.

**Veillez par conséquent à laisser les jalons en place et les repositionner s'ils sont au sol et surtout ne les ôtez pas intentionnellement.  
PAS DE JALONS = PAS DE DENEIGEMENT**

## CHIENS et CHATS ERRANTS

### Procédures à suivre

#### CHIENS ERRANTS



Toute personne qui trouve un chien errant sur la **VOIE PUBLIQUE** sur le territoire de la CCPM doit contacter la Mairie de la commune où l'animal a été trouvé.

Les élus seuls, sont habilités à prévenir la pension canine qui se chargera de prendre en charge le chien.

#### CHATS ERRANTS



Toute personne qui trouve un chat en état de détresse sur la **VOIE PUBLIQUE** de CHARQUEMONT doit impérativement contacter la Mairie avant d'engager toute démarche.

Les services communaux pourront prendre en charge l'animal s'il se trouve sur le domaine public et le conduire auprès d'un vétérinaire.

**Toute démarche personnelle auprès d'un vétérinaire sans avoir respecté cette procédure restera à la charge du privé qui en est l'initiative.**



La lampe de rue ne fonctionne plus, que faire ?



Je note le numéro de l'identification du poteau et le communique au secrétariat de mairie qui pourra prévenir un électricien.

Un fil est endommagé ou à terre. Je ne sais pas s'il s'agit d'un fil téléphone, électrique ou fibre.

Ne touchez surtout aucun fil si vous n'en connaissez pas l'origine.



S'il s'agit d'un fil électrique, le courant parvient à atteindre le sol par le biais d'un conducteur tombé à terre et vous expose à des dangers de mort. Prévenez sans tarder les services de la Mairie qui se chargeront de prévenir le concessionnaire concerné et de sécuriser l'espace.

Je détecte un danger sur la voirie

Je préviens également sans tarder le secrétariat de mairie qui se chargera de se rendre sur place et de prendre les mesures nécessaires.



Puis-je venir faire mes photocopies au secrétariat de mairie ?

La mairie ne délivre pas de photocopies aux particuliers sauf dans le cadre de démarches administratives.

Pour les autres cas, veuillez-vous rendre dans les commerces locaux qui proposent ce service.

Je souhaite poser une question au conseil municipal, ou adresser une demande ou une réclamation en mairie

Je prends contact avec le secrétariat de mairie et formule clairement ma demande en précisant mes coordonnées et mon adresse.

Pour des questions nécessitant l'accord du conseil municipal, un écrit pourra vous être demandé. Vous pourrez le faire par mail à l'adresse : [secretariat@charquemont.org](mailto:secretariat@charquemont.org)

Attention, toutes les questions ou réclamations anonymes ne seront pas traitées.



Je suis propriétaire d'une location saisonnière. Quelles formalités ?

Vous êtes propriétaire d'un bien que vous mettez en location saisonnière. Que vous gérez les réservations en direct ou que vous passiez par un opérateur numérique (AirBnB, Gîte de France, Booking...), vous avez l'obligation de déclarer cet hébergement auprès de la mairie de la commune où il se situe.

## Nouvelles règles de publicité des actes des collectivités territoriales

Depuis le 1er juillet 2022



La règle est désormais la publication sous forme électronique.

La convocation est adressée et mise en ligne sur le site internet de la Commune au moins 3 jours francs avant celui de la réunion.

A l'issue de la réunion du conseil municipal, la liste des délibérations est publiée sur le site internet de la Commune.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé, mais il ne sera arrêté qu'à la séance de conseil municipal suivante et ne pourra être publié qu'à partir de cette date.

Pour exemple, le procès-verbal du mois de novembre ne sera donc publié qu'après avoir été validé à la séance suivante, soit après le conseil du mois de décembre.

Les délibérations, les décisions et les arrêtés (hors personnel et individuel) sont également publiés sur le site internet.

Même si la dématérialisation est la règle en matière de publicité des actes des collectivités territoriales, il est toujours possible de venir consulter les documents ou demander un exemplaire papier en mairie.



En 2024, la Commune de CHARQUEMONT réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février.

### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

#### 6 agents recenseurs interviendront sur la commune :

Mme Colette SIMONIN  
M. Jean BOUQUIN  
Mme Marianne STRUCHEN

M. Philippe TISSOT  
M. Jean Paul BOUTEILLE  
M. André DARTEVELLE

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

### Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Si vous ne recevez aucun document ou pour toute information concernant le recensement, veuillez contacter la mairie au 03 81 68 67 27 aux horaires d'ouverture (voir au recto de la couverture)

Ou rendez-vous sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

# ÉTAT CIVIL ANNÉE 2023



## Naissances 2023

|            |  |            |   |
|------------|--|------------|---|
| 02 janvier | Jenna Baya BENABDALLAH<br>Fille de Tarek BENABDALLAH<br>et de Hadjer KHEIDRI               | 25 mai     | Gaël MELLERE<br>Fils de Pierre-Luc MELLERE<br>et de Lubica SUJANSKA                     |
| 06 janvier | Inaya Cristina Odile BRUCKER<br>Fille de Kévin BRUCKER<br>et de Catia RIBEIRO DE MAGALHAES | 25 mai     | Livia MELLERE<br>Fille de Pierre-Luc MELLERE<br>et de Lubica SUJANSKA                   |
| 17 janvier | Adèle Louise MICHALET<br>Fille d'Alexandre MICHALET<br>et de Charlotte BOURGON             | 16 juin    | Gabin Gérard Xavier CUENOT<br>Fils de Maximin CUENOT<br>et de Mylène MERGEY             |
| 28 janvier | Noha Aurore Annah LOPEZ<br>Fille de Kévin LOPEZ<br>et de Alexandra VERRIER                 | 01 juillet | Swann Jean-Paul Jacky GRANDJEAN<br>Fils de Jordan GRANDJEAN<br>et de Emilie RICHARD     |
| 18 février | Ambroise Agathe Marie MICHE<br>Fille de Nicolas MICHÉ<br>et de Marie GIRARDOT              | 10 juillet | Camille Chantal Liliane LOPEZ<br>Fille de Cyril LOPEZ<br>et de Sylviane PARENT          |
| 20 février | Aaron Frédéric Patrick BAIONI<br>Fils de Grégory BAIONI<br>et de Marine MAS                | 16 juillet | Léonie Béatrice Jacqueline TRANIER<br>Fille de Jovan TRANIER<br>et de Mélissande DURAND |
| 23 février | Rosita Mélanie Esmée GASPARD<br>Fille d'Antony GASPARD<br>et de Audrey NAPPEZ              | 16 juillet | Louise Natacha Danièle TRANIER<br>Fille de Jovan TRANIER<br>et de Mélissande DURAND     |
| 05 mars    | Timéo BILLEREY<br>Fils d'Antoine BILLEREY<br>et de Manon PONCOT                            | 26 juillet | Emma Marithé Yvelise BONVALOT<br>Fille de Matthieu BONVALOT<br>et de Coralie KHELLOUF   |
| 15 avril   | Hugo Damien Régis LABROCHE<br>Fils de Damien LABROCHE<br>et de Sophie BRUYERE              | 31 juillet | Andrea Enzo Valentin MARTIN<br>Fils d'Adrien MARTIN<br>et de Laura LOPEZ                |
| 28 avril   | Swann Christophe Jean-François DORTHE<br>Fils de Nicolas DORTHE<br>et de Elody KRASAUSKAS  | 02 août    | Jules Eric Daniel MONNET<br>Fils de Loïc MONNET<br>et de Jessy SERGENT                  |
| 24 mai     | Clément Antoine Nicolas NARBEY<br>Fils de Antoine NARBEY<br>et de Amandine JEANCLER        | 03 août    | Lévi Benjamin Sylvain MAIRE<br>Fils de Maxime MAIRE<br>et de Audrey CONTEJEAN           |

|          |   |         |  |
|----------|---|---------|--|
| 08 août  | Djibril Khalil MEZLINI<br>Fils de Taki-Eddine MEZLINI<br>et de Franka BETOULLE              | 10 oct. | Ambre Maria Anaïs PAPTAEODOROU<br>Fille de Dimitri PAPTAEODOROU<br>et Anaïs ESCOBAR  |
| 29 août  | Sasha Liam Gabriel BROUSSOULOUX<br>Fils d'Olivier BROUSSOULOUX<br>et de Céline SCHWEIKHARDT | 02 nov. | Evy A-VALI-PATEL<br>Fille de Benjamin A-VALI-PATEL<br>et Karen DROZ                  |
| 29 août  | Meriem NUGUET<br>Fille de Julien NUGUET<br>et de Khalissa AMGHAR                            | 23 nov. | Aaron Kévin Pascal JOURNOT<br>Fils de Arnaud JOURNOT et Aline RIOT                   |
| 12 sept. | Tiago Alain Marc BRISEBARD<br>Fils d'Yvann BRISEBARD<br>et de Lydie DUMONT                  | 23 nov. | Lyna Alissone Claudine DEVILLERS<br>Fille de Vivien DEVILLERS<br>et de Fanny CHAPUIS |
| 13 sept. | Lenny Michel Alain DESTRAZ<br>Fils de Marc DESTRAZ<br>et d'Alexandra MULLER                 | 23 nov. | Sohan Damien Antony DEVILLERS<br>Fils de Vivien DEVILLERS<br>et de Fanny CHAPUIS     |

### Mariages célébrés à Charquemont\*

27 mai Emmanuel Michel Paul PETIT et Michelle Marie Paule BERNARD

05 août Marc Franck Nicolas DESTRAZ et Alexandra Catherine MULLER

23 septembre Estelle Béatrice Paulette PARATTE et Mélanie Pascale Aurélie BORNE

\*Liste non exhaustive. Ne figurent que les couples ayant souhaité figurer sur le bulletin municipal.



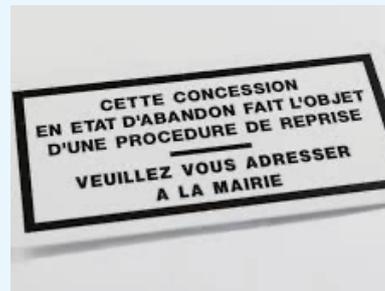
### Décès

|              |   |        |
|--------------|---|--------|
| 03 janvier   | Ginette Germaine Renée BELOT Ep. ARRIGONI | 72 ans |
| 08 janvier   | Michel Roger Marcel MONNET                | 84 ans |
| 08 février   | Paul Louis André BEAUMANN                 | 90 ans |
| 17 mars      | Georges Victor Gérard MONNIN              | 95 ans |
| 31 mars      | Fabrice VIGEZZI                           | 58 ans |
| 05 mai       | Berthe Cécile Andrée ORSAT Vve JEANCLER   | 96 ans |
| 10 mai       | Jeanne Marie Monique Antoinette HENRIOT   | 78 ans |
| 26 mai       | Christophe Michel Henri HUGUENIN          | 50 ans |
| 11 juin      | Yolande Marie Denise MONNIN Vve CHAPUIS   | 89 ans |
| 10 juillet   | Claude Aimé François VIVOT                | 74 ans |
| 01 août      | Louise Natacha Danièle TRANIER            | 0 an   |
| 10 août      | Léonie Béatrice Jacqueline TRANIER        | 0 an   |
| 02 septembre | Arnaud Julien COURJON                     | 45 ans |
| 26 septembre | Pierre Jean Camille CABAUD                | 94 ans |
| 26 octobre   | Chantal Marie Alice RENAUD                | 69 ans |
| 17 novembre  | Marie-Thérèse Colette Marguerite COURTET  | 97 ans |
| 24 novembre  | Simone Marie Jeanne PETER                 | 78 ans |
| 25 novembre  | Claude Charles Henri BOILLOT              | 95 ans |

# CIMETIÈRE COMMUNAL

L'informatisation récente du cimetière permet une mise à jour progressive des Concessions.

Deux procédures de reprises d'emplacements ont été engagées en 2023 au cimetière du bas conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon.



La première le 23 mars 2023 a fait l'objet d'un premier constat d'abandon le 27 avril 2023. Elle concerne les emplacements suivants :

| Emplacements | Personnes inhumées  |
|--------------|---|
| GJ 6         | Alfred VAUFREY (DCD 1932 à 52 ans)  |
| GJ 7         | Maria ARNOUX (1851-1931)  |
| DW 1         | Lucien GASNER (DCD 1902 à 9 ans)  |
| DW 2         | Mathilde LAVALETTE RENAUD (1866-1949)   |
| DW 3         | Jules LAVALETTE (1858-1918), Valéria LAVALETTE née JEANNOUTOT (1867-1901), Louis LAVALETTE (1892-1917)                            |
| DW 4         | Céline FALLOT (1842-1901)   |
| DW 5         | Appoline COUSIN née DUBIEZ (DCD 1901 à 51 ans)  |
| DV           | Auguste RECEVEUR  |
| DV 3         | Serge HAENNI (1915-1918)  |
| DV 4         | Tombe enfant sans nom   |
| DT 1         | Augusta GUYOT   |
| DT 3         | Bernard EPENYOY (Avril 1949)  |
| DT 4         | René MORILLAS (1949)  |
| DT 5         | Evelyne QUENOT (1952)   |
| DT 9         | Polydor VUILLET (1868-1941), Eugénie VUILLET née KOCH (1863-1933), en souvenir de Charles VUILLET mort pour la France (1893-1915) |
| DT 10        | Louise VUILLEMIN née VUILLET (1891-1958)  |
| DT 11        | Berthe CHATELAIN née DEVILLERS (DCD 1904)   |
| DS 1         | Tombe enfant sans nom   |
| DS 3         | Tombe enfant sans nom   |
| DS 5         | Michel PERROT AUDET (1927-1931)   |
| DS 6         | Maurice CHATELAIN (1823-1932)   |
| DS 11        | Tombe sans nom  |
| DS 12        | Tombe sans nom  |
| DS 15        | Marie FIEROBE née BRISCHOUX (1842-1905), Léopold (184-1918), Justin BRISCHOUX (1814-1898)   |
| DS 16        | Elise FIEROBE née BOUTEILLE (1883-1961), Victorin FIEROBE (1881-1965)   |
| DS 19        | Lucien BEAUFILS (1822-1904), Honorine BEAUFILS née FAIVRE (1828-1911)   |
| DR 6         | Marcelin NAPPEY (DCD 1898)  |
| DR 7         | Auguste BRIOT (DCD 1898)  |
| DR 8-9       | Tombe sans nom  |
| DR 10        | Ambroise BRIOT (1907-1959)  |
| DU 1         | Marceline MAILLOT née SCHELL (1853-1908), Victorin MAILLOT (1851-1995)  |
| DU 2         | Charles et Appoline CHOFFAT   |

La deuxième le 18 octobre 2023 a fait l'objet d'un premier constat d'abandon le 20 novembre 2023.  
Elle concerne les emplacements suivants :

| Emplacement | Personnes inhumées   |
|-------------|--|
| GB 16       | Sans nom   |
| GB 17       | Sans nom   |
| GC 6        | Alphonse MAILLEY   |
| GC 8        | Sans nom   |
| GC 14       | Famille Ulysse LOUVET PERROT   |
| GC 15       | Alice PONCOT née PETIT (1840-1922)   |
| GC 18       | Maurice DOMON (1909-1923)  |
| GD 5-7      | Alexis PERROT AUDET (1920-2004), Marthe PERROT AUDET née SUDAN (1894-1969), Louis PERROT AUDET (1891-1960), Alice PERROT AUDET (1892-1960), Bernadette (1900-1949), Anaïse née RICHARD |
| GD 11-12    | Eugénie RENAUD née VUILLEMIN (1881-1923)   |
| GD 16       | Evelyne LAURENT (1954-1986), Juliette (1909-2000)  |
| GD 17       | Nom illisible  |
| GD 21-22    | JEANNIN Amédée DCD 09,04-1923, Anna née FAIVRE (1812-1929)   |
| GD 23-24    | Charles DELACHAUX (DCD 1923 à 65 ans), Thérésia (1885-1969), Etienne Joseph Charles DELACHAUX (1892-1893)  |
| GE 3        | Ernest LOUVET (1872-1942)  |
| GE 6        | Emilie RERAT (1844-1926)   |
| GE 7        | Sans nom   |
| GE 8        | Ema DOMON (DCD 1924 à 44 ans)  |
| GE 9        | René RENAUD (1902-1980), Marcelle RENAUD née PARENT (1909-2001)  |
| GE 15       | Camille LAZARD née VUILLEMIN (1903-1962)   |
| GE 16       | Joseph PETIT (1887-1955)   |
| GE 17       | Berthe PETIT (1885-1924), Cécile PETIT veuve FRESARD (1884-1946)   |
| GE 18       | Arthur BESSOT (DCD 1924 à 58 ans)  |
| GE 19       | Raymond SANDOZ (1905-1969)   |
| GF 19.20    | Constant FALLET (1886-1925), Marie FALLET née GRILLOT (1894-1937)  |
| GF 21.22    | Paul FIEROBE (1871-1929)   |
| GG 4        | Sans nom   |
| GG 5.6      | Léon DOMON (1865-1930), Berthe (1875-1932)   |
| GG 7.8      | Stéphane SCHELL (1858-1927), Julia SCHELL née MACABREY (1871-1942)   |
| GG 10       | Flore LAURENT née MELOY (1861-1926)  |
| GG 11.12    | Madeleine DELACHAUX (1890-1974)  |
| GG 13       | Antoinette MAILLARD (1871-1954)  |
| GG 17       | Edouard TATU   |
| GH 4        | Jean PARRIETTI (1899-1957), Victoria PARRIETTI (1910-1931)   |
| GH 11       | Jules MAILLARD (1871-1923), Joseph MAILLARD (1904-1942)  |
| GH 14       | Cécile BRULARD née MOUGIN (1865-1927), Hermance MOUGIN née BARTHET (1845-1926)   |
| GH 15       | Cécile JACQUOT (1870-1927), Laure JACQUOT (1870-1928)  |
| GH 19       | Madeleine BERNARD ?  |
| GH 21       | Auguste ETEVENARD (1883-1927)  |
| GH 22       | Henri CLEMENCE (1854-1928), Anna CLEMENCE née PRETOT (1869-1926)   |
| GH 23       | Stanislas POUPENEY (1859-1927)   |
| GI 3        | Henri HINTZY (1871-1932), Angèle née RIEME (1875-1961)   |
| GI 5        | Anaïse DEVAUX (1851-1930)  |
| GI 17       | Joseph LAZARD (1896-1969)  |
| GI 18       | Marthe HOUSER épouse Grégoire VAUCHER (DCD 1929 à 53 ans)  |
| GI 19       | Sans nom   |
| GI 28       | Mathilde FURY née BOUTEILLE (1872-1929)  |
| GJ 18.19    | Adrien TIROLLE (1883-1954), Just PARTY (1863-1929), Louise PARTY née FEUVRIER (1867-1931)  |
| GJ 20       | Sans nom   |
| GJ 21       | Marie CHATELAIN née JEANCLER (1868-1931), Léon CHATELAIN (1862-1939), Blanche CHATELAIN (1888-1894)  |
| GJ 27       | Ernest VOISARD (1867-1930)   |

|          |  |
|----------|--|
| GK 3     | Sans nom   |
| GK 4     | Louis MORARD (DCD 1935)  |
| GK 10    | Ulysse ARNOUX (1849-1933)  |
| GK 16    | Sans nom   |
| GK 17    | Sans nom   |
| GK 19.20 | Famille TATU FAIVRE Hippolyte (1857-1950), Cécile FAIVRE (1863-1933), Claire TATU (1890-1945), Marie TATU (1894) |
| GK 21    | Cécile NARBÉY (1867-1933)  |
| GL 1     | Sans nom   |
| GL 2     | Sans nom   |
| GL 4.5   | Sans nom   |
| GL 6     | Joseph MERCIER (1855-1936)   |
| GL 7.8   | Albert BERNARD, Auguste BOILLON  |
| GL 18    | Maurice LAZARD (1904-1960)   |
| GL 19    | Sans nom   |
| GL 22    | Sans nom   |
| GL 23    | Sans nom   |
| GL 24    | Elie BOIBESSOT (DCD 1935 à 57 ans)   |
| GM 7.8   | Famille Ernest VUILLEMIN   |
| GM 16    | Alida DENOUIIN (1848-1937)   |
| GM 17    | Thérésia TISSOT (1873-1942)  |
| GM 18    | Honeste TISSOT (1872-1937)   |
| GM 19    | Justin VIEUX (1863-1937)   |
| GM 20    | Bernadette VERNEY née BOILLON (1888-1979)  |
| GM 22    | Sans nom   |
| GM 23.24 | Lucie REGNIER (1880-1952), Paul REGNIER (1914-1937)  |
| GN 2.3   | Numa MONNIN (1864-1938), Maria MONNIN née RICHARD (1866-1941)  |
| GN 6     | Famille CHALON   |
| GN 8.9   | Madeleine LAURENT née RIEME (1886-1938), Louis LAURENT (1885-1948)   |
| GN 10    | PILLOT (1870-1938), Marguerite PILLOT née PATOIS (1874-1940)   |
| GN 17.18 | Famille Auguste JEANNOUTOT   |
| GN 21    | Berthe BURDET née DELLA CAS (1911-1939)  |
| GN 24.25 | Sans nom   |
| GN 28    | Claire VILLEMAIN (1897-1940)   |
| GN 29    | Georges VILLEMAIN (1891-1940)  |
| Go 8     | Marius PHILIPPON (1902-1948)   |
| GO 11    | Claire PERRETTE (1895-1940)  |
| GO 12.13 | Adrienne JANIN (1899-1941)   |
| GO 16    | Joseph SANDOZ (1869-1941)  |
| GO 19    | Joseph LAZARD (18969-1941), Hélène LAZARD née MOUGIN (1867-1949)   |
| GO 22    | Louis LAZARD (1899-1941)   |
| GO 23    | Léa PAVIET née MAIROT (1859-1942)  |

Les procès-verbaux concernant ces procédures ont été affichés en mairie et au cimetière ainsi que publiés sur le site internet de la commune « [www.charquemont.fr](http://www.charquemont.fr) » et portés à la connaissance du public et des familles. Si, un an après cette publicité, les emplacements sont toujours constatés en état d'abandon, le maire pourra saisir le conseil municipal, qui sera appelé à valider la reprise des emplacements.

Le maire pourra ensuite prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

À noter toutefois que tous ces emplacements n'ont pas fait l'objet d'arrêtés de concessions à ce jour et que le maire serait également en droit de reprendre les terrains.

## PENSEZ À VÉRIFIER VOS CONCESSIONS ET LES DATES D'ÉCHÉANCE DES ARRÊTES

L'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule en effet que « Les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal. Les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

À défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé. Dans l'intervalle de ces deux années, les concessionnaires ou leurs ayants cause peuvent user de leur droit de renouvellement. Les communes sont tenues d'informer par tout moyen les concessionnaires et leurs ayants cause de l'existence de ce droit de renouvellement. »

La commune est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, et pour toutes vos démarches d'abandon, de souscription ou de renouvellement de concession.

### Tarifs des concessions au cimetière À compter du 1er janvier 2024

Fosse : Concession 30 ans : 34.63€/m<sup>2</sup>  
Caveau : Concession 50 ans : 67.86 €/m<sup>2</sup>  
Cavurne : Concession 50 ans : 67.86 €

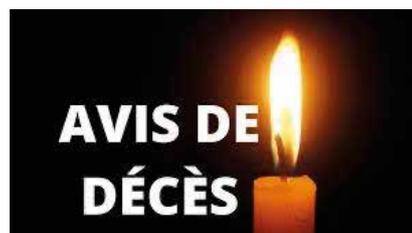
Combarium :  
Concession 15 ans : 634.92 €  
Concession 30 ans : 865.79 €



Deux bacs sont à votre disposition au cimetière : un pour les déchets verts, un pour les autres déchets.

Pensez à trier vos dépôts.

Nous vous rappelons que ces bacs sont exclusivement réservés aux déchets provenant du cimetière.



La Commune met à disposition des familles qui le souhaitent, des PANNEAUX D’AFFICHAGE pour les AVIS DE DÉCÈS, aux lieux suivants :

- ➔ Place de la Mairie (sur bâtiment du Foyer 3<sup>ème</sup> Age)
- ➔ Rue de la Vierge
- ➔ 1 grande rue (sur abri-bus)

L’affichage des avis de décès est un choix des familles.

Par respect de la vie privée de chacun et de la protection des données personnelles, l’affichage et le retrait de l’avis de décès (dans les 15 jours suivant le décès) sont à la charge des familles.

Ces emplacements sont strictement réservés à l’affichage des avis des décès.

# ENTRETIEN DU CIMETIÈRE ET DES SÉPULTURES

L'entretien des sépultures est à la charge des familles.

Aux termes de l'article L. 2321-2, 14° du CGCT, [l'entretien du cimetière est une dépense obligatoire de la commune pour l'entretien des allées et l'entretien des sépultures des militaires morts pour la France.](#)

Toutefois, la gestion du cimetière devient une problématique récurrente dans l'ordre du jour des conseils municipaux. Car depuis le 1er juillet 2022, l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières est interdit.

Si cette mesure participe de manière tout à fait justifiée à la nécessité de protéger les sols et la santé des citoyens, elle soulève pour les communes de véritables problématiques dans la gestion de leurs cimetières et des besoins croissants en matière de personnel technique pour exercer cette mission manuelle chronophage car les herbes elles, poussent et repoussent très vite...

Soyez sûrs que nos agents techniques font leur possible pour entretenir de plus en plus régulièrement et désherber cet espace de recueillement sensible.

Vous qui avez à cœur d'entretenir vos sépultures de famille et pour qui l'entretien général du cimetière compte, nous vous invitons à nous aider en désherbant également les pourtours de vos tombes.

C'est en agissant tous ensemble que nous parviendrons à conserver ce lieu propre et digne pour la mémoire de nos chers disparus.



# QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION DE LA TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES ?

## En limite du domaine public :

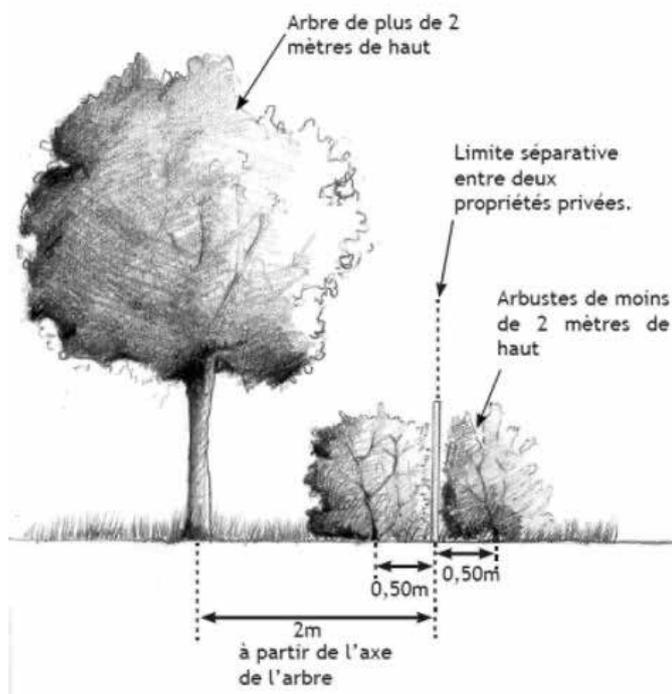
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.



## Dans le domaine privé :



Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

À Charquemont le droit commun s'applique, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0.5 mètres.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre

propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de propriété.

Pour les plantations mitoyennes (haies...), l'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.



Conseils aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

## L'élégage en toute sécurité



Enedis Pays de la Loire - Crédits photos : Médiathèque Enedis - Juin 2016

## L'élégage relève de la responsabilité deux possibilités :

### 1 Je confie mon élégage à une entreprise spécialisée

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élégage en respectant les règles de sécurité du **Code du Travail**. Selon les cas, des frais de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par Enedis pour **garantir la sécurité des intervenants**.

### 2 J'effectue moi-même l'élégage

Je décide d'effectuer moi-même l'élégage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur notamment :

- Etablir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N°14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par Enedis dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par Enedis pour permettre l'élégage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élégage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso).

Le bon conseil

### Elaguer régulièrement votre végétation

Une fois l'élégage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

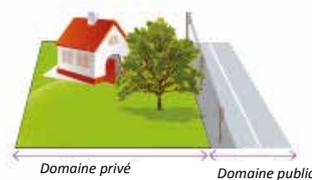
\*A partir de 338.81€ TTC, prix en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015

## L'élégage une action indispensable

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre<sup>1</sup>. Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'éléguer, ou de faire éléguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

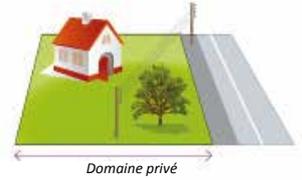
## Qui est responsable ?

L'élégage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant



En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élégage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

L'élégage est à la charge d'Enedis



Lorsque le réseau électrique<sup>2</sup> est sur votre propriété, Enedis assure l'élégage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité<sup>3</sup>. Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élégueur, prestataire d'Enedis, de son intervention.

Lorsque les branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000€. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.



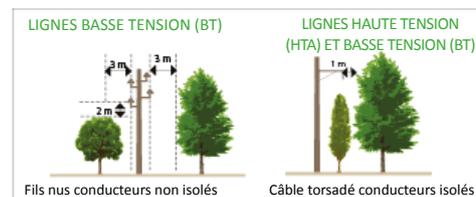
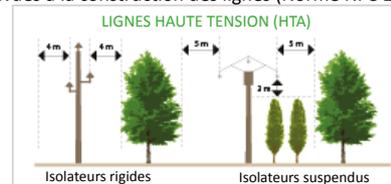
<sup>1</sup>Arrêté interministériel du 17 mai 2001

<sup>2</sup>L'élégage d'un branchement incombe au propriétaire

## Distances de sécurité minimales après élégage

**Attention :** Les distances varient suivant le type de lignes.

Enedis demande que l'élégage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)



En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

### Les gestes indispensables pour ma sécurité

- Il est vivement recommandé de :
  - Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
  - Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
  - Ne pas commencer l'élégage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le **09 726 750 + 2 chiffres du département**

<sup>3</sup>prix d'un appel local depuis un poste fixe

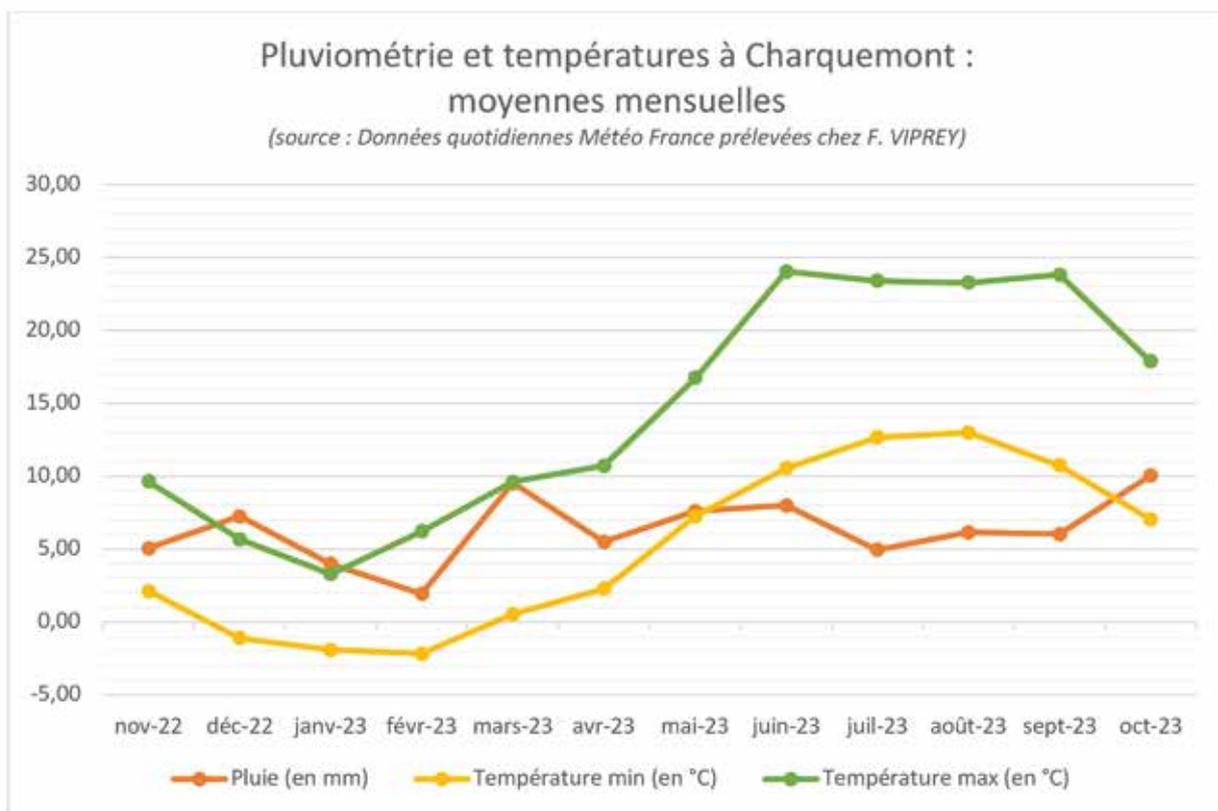
Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet





## QUEL TEMPS A-T-IL FAIT CETTE ANNÉE À CHARQUEMONT ?



# Planning Déchets 2024

## Charquemont

### Collecte des bacs



Jour de collecte du bac jaune



Jour de collecte du bac gris

!! Pensez à sortir vos bacs la veille au soir. La collecte a toujours lieu le matin.

### Janvier

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

### Février

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 |    |    |    |

### Mars

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

### Avril

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 |    |    |    |    |    |

### Mai

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |

### Juin

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

### Juillet

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

### Août

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |

### Septembre

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 |    |    |    |    |    |    |

### Octobre

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |    |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

### Novembre

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |

### Décembre

|    |    |    |    |    |    |    |
|----|----|----|----|----|----|----|
| lu | ma | me | je | ve | sa | di |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 |    |    |    |    |    |



## Tous au compost !

Epluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas... 30 % de vos ordures ménagères sont compostables !

en maison

J'habite

en habitat collectif

Vous pouvez composter **en tas** au fond de votre jardin, **fabriquer vous-même** votre composteur ou encore **acheter un** (en jardinerie ou auprès de Préal Haut-Doubs au tarif de 40€ - plus d'infos sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr))



Non, le compostage n'est pas réservé aux personnes qui habitent en pavillon ! Préal vous accompagne pour installer durablement la pratique du compostage dans votre habitat collectif. Plus d'infos sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Découvrez la formule d'accompagnement en vidéo !

Youtube : *Préal Haut-Doubs*



Que mettre dans son composteur, faut-il le mélanger régulièrement ou pas, comment utiliser le compost ?

Découvrez-le en vidéo !

Youtube : *Préal Haut-Doubs*



## Déchèterie de Maîche



**DU CHANGEMENT À VENIR SUR LE TRI EN DÉCHÈTERIE !**

En début d'année 2024, **une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer.** Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

Jeux et jouets

Sports et loisirs

Bricolage et jardinage

Produits et matériaux de construction du bâtiment

Au vu de ces changements importants, **il sera indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants !**

Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à vous renseigner.

Merci pour votre contribution et votre bienveillance auprès des agents 😊

# Le Plan Doux Horloger

**Futur réseau cyclable et piéton du Pays Horloger**, "Le Plan Doux Horloger" est un projet d'envergure qui vise à favoriser l'utilisation quotidienne des **modes de déplacements plus doux et écoresponsables** sur le territoire. Signe d'un engagement et d'une volonté politique forte, il fut officiellement adopté le 21 septembre dernier par les représentants du Parc naturel régional du Doubs Horloger, du département du Doubs, des Communautés de communes du Plateau du Russey, de Maîche et du Val de Morteau ainsi que les centres-bourgs concernés.

L'ESSENTIEL

## Diagnostic

60 %

DES HABITANTS SONT À MOINS DE 20MIN À VÉLO D'UN CENTRE-BOURG

0,3 %

DES ACTIFS SE RENDENT AU TRAVAIL À VÉLO

60 %

DES ÉLÈVES HABITENT À MOINS DE 5KM DE LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

## À venir

170 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES & PIÉTONS

30 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

SERVICES & ACTIONS DE SENSIBILISATION

### FOCUS SUR LA COM'COM DU VAL DE MORTEAU

La dorsale cyclable départementale sera une colonne vertébrale entre Morteau-Les Fins, et permettra de se rendre en direction du Russey, de Maîche et de Montbéliard.

20 km de liaisons intercommunales seront réalisées par la Communauté de communes : entre Les Fins et Le Bélieu, Morteau et Les Gras en passant par Grand'Combe-Châteleu, Morteau et Montlebon ainsi que Morteau et Villers-le-Lac.

Dans un premier temps, la liaison Morteau-Montlebon verra le jour, des aménagements sur Morteau seront expérimentés, un service de location vélo longue durée et des arceaux vélos seront développés.

En résumé, **170 km d'aménagements cyclables**, **30 millions d'investissement** et de nombreux **services à développer** dans les prochaines années (stationnements vélo, locations longue durée, aide à l'achat, déploiement du label «Accueil vélo», déploiement du Savoir Rouler à vélo dans les écoles).

L'INTÉGRALITÉ DU PLAN DOUX HORLOGER EST À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET : [WWW.PARCDOUBSHORLOGER.FR](http://WWW.PARCDOUBSHORLOGER.FR)



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale de Charquemont est ouverte chaque mercredi et vendredi de 16 heures à 18 heures. Elle accueille 150 lecteurs. 3 000 livres sont à la disposition gratuite des petits et des grands.

Les petits de la micro-crèche sont accueillis chaque mardi matin de 10 heures à 11 heures. Ils profitent de jolies histoires racontées et s'éveillent en découvrant puzzles et nombreux petits livres.



## LES ACTIVITÉS



Kamishibai signifie littéralement : « théâtre de papier ». C'est une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai (théâtre en bois), équipé de petits ouvrants (ou non). Un kamishibai est composé d'un ensemble de planches cartonnées numérotées, racontant une histoire. Chaque planche met en scène un épisode du récit, le recto pour l'illustration, le verso pour le texte. Les planches sont introduites dans la glissière latérale positionnée au dos du butai dans l'ordre de leur numérotation. En ouvrant les volets du butai le public découvre les illustrations tandis que le narrateur lit le texte en faisant défiler les planches les unes après les autres sous les yeux ébahis des spectateurs... et la magie opère ! Dans un monde

envahi par les écrans de toutes sortes, le kamishibai reste un outil fédérateur, de partage et de vivre ensemble pour le bien-être de tous.

Les élèves de C.P. sont venus tous les 15 jours. Un groupe découvrait l'organisation de la bibliothèque : qu'est-ce qu'un documentaire ? qu'est-ce qu'un roman ? qu'est-ce qu'un roman policier, une B.D. etc... Dans quel ordre les trouve-t-on dans les rayons ? chacun sa place etc... Pendant ce temps, la maîtresse travaillait sur un thème dans la pièce d'à côté.

Les enfants du périscolaire sont venus une fois par mois et ils ont pu effectuer leur propre Kamishibai grâce aux animatrices Christele et Leslie. Dans un esprit de jeu, l'imagination des enfants s'est matérialisée et chacun est parti avec sa propre réalisation. Très belle expérience ! D'autre part, le raconte-tapis animé par les deux animatrices a permis de mettre en valeur des scènes de la vie quotidienne. Le futur projet porte sur une réalisation collective : l'imagination des enfants permettra d'inventer leur histoire et de la faire vivre à leur gré avec du matériel ludique.

Une très belle exposition de photos animalières a été mise en place d'octobre à fin décembre. Les enfants du périscolaire, sous l'égide de Christele et Leslie ont découvert la beauté et le sens de la nature.

L'association « Familles rurales » organise « Le café bibli ». Chaque deuxième mercredi du mois, en relation avec la bibliothèque, Delphine met en place différentes activités autour d'un café : réalisation de signets, scrapbooking, jeux de société...

## LES ÉVÉNEMENTS

### Vendredi 24 Mars : Dédicaces

Lola Sémonin (La Madeleine Proust) est venue dédicacer ses derniers livres. Proposant de nombreuses anecdotes savoureuses, la soirée fut un réel plaisir. Les pâtisseries réalisées par les bénévoles ont agrémenté la réception.

### Samedi 1er Avril :

Ponchou.net !!! Kathia est venue présenter ses cahiers japonais, écriture calligraphique, mangas. Ce fut un régal animé d'un petit air d'accordéon.



### Samedi 14 Octobre : La victoire en chantant

Palsambleu ! Voilà déjà une décennie que, d'arrache-pied, je vous rebats les oreilles avec les règles de grammaire ! Alors, aujourd'hui, au pays des soieries...

C'est dans une ambiance conviviale que s'est déroulée « La dictée » dont le titre était : « La victoire en chantant ». Une trentaine de participants a joué le jeu. Les copies et les élèves étaient numérotées : anonymat assuré ! Les participants venaient même d'Alsace ! Les lots offerts par la mairie, l'Encrier et la bibliothèque ont enchanté les gagnants. La plus jeune participante avait 11 ans. Ne vous privez pas de cet enchantement !

Nous organiserons la 16<sup>ème</sup> édition de « la dictée des Nations » le 27 janvier 2024 à 14 heures. Le principe est de proposer un même texte original en simultané à tous les participants. 7 Villes se sont déjà inscrites : dans le Finistère, l'Essonne, les Vosges, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, le Territoire de Belfort et en Suisse.

### Jeudi 22 novembre : La médiathèque fait son cinéma.

Dans le cadre des actions culturelles menées par la médiathèque départementale, en partenariat avec la bibliothèque de Maïche, deux actions ont été proposées :

- De 15 heures à 16 heures, plusieurs magnifiques courts-métrages portant sur le partage, l'amitié, la solidarité... ont été proposés à tous les élèves de l'école primaire de Charquemont. C'est dans un silence quasi-total que les 150 enfants ont apprécié ce bel après-midi.
- À 19 heures, Laure Saint-Hillier, réalisatrice, est venue présenter son film. Essayons-nous : aventure collective autour des semences paysannes. Approche mêlant avec grâce cinéma direct et poésie. Un débat fort enrichissant a suivi la projection.

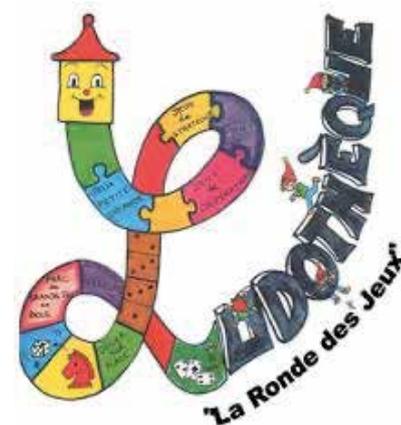
## COMMUNICATION

- Une page facebook bibliothèque sera active dès janvier 2024.
- Nous fonctionnons en relation avec la bibliothèque de Maïche, tête de réseau. Les bibliothèques de Frambouhans, Damprichard, Montandon y sont rattachées. Des échanges sont organisés. Nous pouvons régulièrement emprunter les livres dont nous avons besoin. Cette démarche permet un renouvellement des livres.
- La bibliothèque est un service municipal. Nous proposons aux personnes qui possèdent des livres récents et en parfait état d'en faire don à la bibliothèque. Merci d'avance. Merci aussi aux généreux donateurs dont les livres enrichissent la bibliothèque.
- La 16<sup>ème</sup> édition de la dictée des nations sera organisée le samedi 27 janvier 2024 à 14 h. Faites-vous le plaisir d'y participer !!!



# LUDOTHÈQUE

ACCUEIL LE 1<sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS  
DE 14H30 À 17H30  
À LA MAISON DES SERVICES



La ludothèque est un espace ludique conçu pour les petits et les grands. C'est un lieu d'animation, de rencontres, d'expression et d'apprentissage de la socialisation. La ludothèque offre un éventail de jeux et de jouets très diversifiés. Sa mission est d'accueillir des publics de tout âge pour leur proposer des jeux sur place ou en prêt. C'est l'occasion pour chacun de tester et de changer régulièrement des jeux avant de vous en lasser. Ce service culturel est financé par la Commune.



# ÉCOLE MATERNELLE

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'école maternelle de Charquemont compte 117 élèves répartis comme suit : 44 en petite section, 36 en moyenne section et 37 en grande section. Ils sont répartis en 5 classes :

- Petite et moyenne section avec Laurence Chaillet
- Petite et moyenne section avec Maryline Chopard
- Petite et grande section avec Patricia Bessot
- Petite et grande section avec Cécile Boinay
- Moyenne et grande section avec Marie-Pierre Barthod

Les enseignants peuvent compter pour les appuyer dans leurs tâches sur la présence de cinq ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) Sophie Pierre, Ludivine Guillemain, Isabelle Adloff, Sophie Pintre et Audrey Laurent ; et enfin d'une stagiaire Lola Racine-Parent.

Depuis la rentrée, les enfants ont eu le plaisir de participer à la semaine du goût avec un travail particulier sur les aliments et les couleurs. La participation active des parents a permis à cette animation d'être un succès et aux jeunes convives de découvrir certains aliments et de nouvelles saveurs.

L'année 2023 se terminera par le traditionnel spectacle de Noël à la salle des fêtes de Charquemont. Tous les élèves de moyenne et de grande section se rendront à la piscine de Maîche au mois d'avril pour 8 séances de natation, à raison de deux séances par semaine.

Autre bonne nouvelle, les sorties en forêt se poursuivent. Cinq à six fois dans l'année, les enfants peuvent ainsi profiter de ces moments privilégiés pour en apprendre plus sur la faune et la flore qui les entourent tout en profitant également de temps libres très appréciés et eux aussi très utiles. Au sentiment de liberté qu'ils ressentent s'ajoutent des moments d'échanges et de coopération entre élèves qui sont précieux !



# ÉCOLE PRIMAIRE

La rentrée. Depuis la rentrée 2023, 199 élèves fréquentent les bancs de l'école élémentaire de Charquemont, dont 14 originaires de Fournet-Blancheroche. Les effectifs sont répartis de la manière suivante :

| Classes   | Effectifs | Enseignants                       |
|-----------|-----------|-----------------------------------|
| CP a      | 24 élèves | Bénédicte Jacquot                 |
| CP b      | 24 élèves | Elodie Vermot-Desroches           |
| CE1       | 24 élèves | Marianne Frossard-Lalevée         |
| CE1 - CE2 | 24 élèves | Léa Defrasne                      |
| CE2       | 25 élèves | Célia Chabanne                    |
| CM1       | 27 élèves | Simon Tournier et Mathilde Arnoux |
| CM1 - CM2 | 25 élèves | Sabrina Gilliot                   |
| CM2       | 26 élèves | Tristan Stasia                    |

**Monsieur Tournier** est le nouveau directeur. Il est possible de joindre l'école au 03 81 68 20 24 ou 06 19 25 89 57.

## L'année olympique

En cette année olympique, nous proposons aux élèves de réaliser 12 000 kilomètres pour venir à l'école à pied, vélo ou trottinette, afin de parcourir la même distance que celle que la flamme olympique réalisera sur le territoire national. Les trajets du matin, du midi et du soir peuvent être comptabilisés, à condition d'avoir été effectués sans moteur. Pour les enfants prenant le bus, il est possible de compter les trajets allant du domicile à l'arrêt de bus.

Pour clore ce projet, les élèves se rendront probablement à Maîche lors du passage de la flamme olympique le 25/06/24. De plus, Anouk Faivre-Picon viendra à la rencontre des élèves le 15 janvier prochain, afin de leur parler de sa double participation aux J.O. d'hiver.

## Retour sur notre voyage à Paris

Au printemps, les 4 classes de CE2-CM1, CM1, CM1-CM2 et CM2 ont pu profiter d'un voyage scolaire à Paris, minutieusement préparé depuis septembre. Avant notre départ, nous avons notamment reçu la visite de M. Pacquot, député de la troisième circonscription du Doubs. Nous avons même reçu par courrier les félicitations du président de la République en personne pour notre travail : c'est dire !

Le voyage s'est déroulé du 24 au 28 avril. Nous avons pris le TGV le mardi matin. Une fois arrivés à Paris, nous sommes allés visiter la cité des sciences et la cité des enfants, avant d'aller à l'hôtel prendre possession de nos chambres et de nos dortoirs. Le lendemain, mercredi, nous avons visité Versailles. La fin de matinée était consacrée aux jardins, tandis que nous avons profité de l'intérieur du château durant l'après-midi. Le programme du jeudi était varié, avec visite de l'Assemblée nationale, passage devant Notre-Dame, puis ascension des 674 marches de la tour Eiffel pour découvrir un panorama exceptionnel depuis le deuxième étage. Le dernier jour, à savoir le vendredi, nous avons découvert le Palais-Royal et ses fameuses colonnes de Buren, puis le palais Garnier qui renferme l'opéra de Paris, et enfin le musée du Louvre. Certains, chanceux, ont même pu passer à quelques pas de la Joconde, devant tous les touristes, grâce à la bienveillance des surveillants du musée. Quel souvenir incroyable !

Tout s'est donc très bien déroulé durant cette semaine. Nos 93 élèves sont passés maîtres en la matière lorsqu'il s'agissait de prendre le bus, le TGV, le RER et le métro. Ils étaient accompagnés par leurs 4 enseignants et par 10 adultes supplémentaires que nous voulons chaleureusement remercier pour leur aide et leur bonne humeur. Nos remerciements vont également à l'ensemble des donateurs (particuliers, entreprises, associations) ainsi qu'aux municipalités de Charquemont et de Fournet-Blancheroche pour leurs différentes participations financières.



# ASSOCIATION FAMILLES RURALES

## L'ASSOCIATION

L'année 2023 a été marquée par de la nouveauté et de la fraîcheur. En effet, l'association a élu un nouveau Conseil d'Administration. Ce nouveau comité accompagné de bénévoles a déjà plusieurs manifestations de prévues telles que :

### - **Activité danses latines :**

Créée en octobre 2022, cette activité est depuis septembre 2023 rattachée à Familles Rurales. Trois cours sont proposés, le jeudi soir entre 19h30 et 22h30, par tranche d'une heure avec respectivement au programme : salsa débutants, bachata tous niveaux, salsa intermédiaire. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus, adultes ou ados lycéens, pour apprendre à danser dans une bonne ambiance.

En 2023 le groupe a participé à la fête de la musique et prépare une grande soirée avec repas le 9 mars 2024 pour permettre au grand public de découvrir les danses latines.

- **Activité zumba** les mardis de 19h30 à 20h30

- **Activités hip hop** 6-10 ans les mercredis de 11h à 12h

- **Le « café bibli »** pour créer du lien, passer un moment convivial autour d'un café puis d'une activité. Cela a lieu 1 mercredi par mois de 15h à 18h à la maison des services.

- **La fête de la musique** comme chaque année organisée conjointement avec le Comité de fêtes. C'est l'occasion de profiter des festivités : chorale des élèves de l'école élémentaire de Charquemont, groupes de musiques, DJ, délices sucrés et salés, stand maquillage par le club ados de Charquemont, ...

- **Un One Woman Show** en 2024 : Café-théâtre avec Mme Piou

- **D'autres projets sont en réflexion** : des jeux inter-quartiers, un conseil de jeunes, un système d'échange local.

## L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Pas mal de nouveautés aussi au périscolaire et à l'accueil de loisirs :

- L'accueil périscolaire a organisé régulièrement des repas uniquement pour les CM2 au PÉRIBIS : croque-monsieur, pizzas, hot dog, ... C'était leur moment à eux !

- L'accueil de loisirs extrascolaire a proposé des petits-déjeuners dans la forêt, une color run, des rencontres inter accueils de loisirs et une sortie en Suisse au Muzoo

Le périscolaire accueille actuellement le midi 84 enfants de primaire sur deux services et 36 enfants de maternelle sur le même principe. Nous continuons cette année à investir nos 3 locaux :

- Le périscolaire : pour les enfants de la petite section au CP le matin et le soir et le midi pour les enfants du

CP au CM2.

- Le péribis (situé juste à côté de l'école primaire) : pour les enfants du CE1 au CM2 le matin et le soir

- La maternelle : pour la salle de cantine des enfants de maternelle



## LE CLUB ADOS

### Le Club Ados a beaucoup grandi à la rentrée 2023 :

Environ 40 jeunes sont inscrits !  
Nous avons donc accueilli un nouvel animateur : Damien.

Le club ados a lieu un vendredi soir sur deux de 20h à 22h.

Cette année il y a un groupe de jeunes en 6e et un autre de 5e/4e/3e.  
De nombreuses choses sont prévues cette année : animations durant les vacances, les emballages cadeaux à l'Intermarché de Maîche en décembre, une sortie à Europa Park et bien plus encore !



## ET EN 2024 ?

Pour l'année scolaire 2023-2024 nous avons plusieurs projets que nous aimerions commencer à mettre en place :

- **Un projet « Harcèlement »** : afin de sensibiliser les enfants à cette problématique et d'être en continuité avec les valeurs transmises par l'école élémentaire.
- **Un projet « Bruit »** : le but sera alors d'acheter du matériel pour sensibiliser les enfants à ce sujet : sonomètre, dessus de tables amortis, indicateur lumineux, ... Nous espérons que les enfants y seront sensibles et réduiront ainsi le bruit sur les temps influents comme les temps de repas.
- **Un thème sur la nature** : nous souhaitons proposer aux enfants des animations et des sorties en lien avec ce qui compose la nature et les sensibiliser à certains enjeux environnementaux.  
Nous essayons également de travailler avec des acteurs locaux pour tout ce qui est achat de matériel, nourriture...
- **Des activités autour des Jeux Olympiques** pendant les vacances de février et avril 2024 avec des activités et intervenants locaux !

**MERCI à tous, parents, enfants, ados, membres du CA,  
la mairie (élus, salariés, employés communaux), collègues, partenaires...  
sans qui l'accueil de loisirs ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.**

**N'hésitez pas à voyager sur notre site internet**

**<http://www.famillesrurales.org/charquemont/> ou à nous contacter par téléphone :  
03 81 68 24 43 ou par mail : [al.charquemont@famillesrurales.org](mailto:al.charquemont@famillesrurales.org)**

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Vente d'agrumes, vente de sapins, vente de farine, loto, buvette lors de la fête du 13 juillet... les bénévoles de l'association ne ménagent pas leurs efforts tout au long de l'année pour générer des bénéfices qui sont directement utilisés au profit de tous les enfants.

Ainsi, 4000€ ont été versés pour financer le voyage des élèves de l'école primaire à Paris. Pour l'école maternelle, 2000€ ont permis de financer l'achat de trottinettes et d'effectuer des sorties.

Par ailleurs, en plus de ces actions, l'association des parents d'élèves était présente à la fête de l'école en fin d'année scolaire, lors de la fête de la forêt organisée par la commune et à l'occasion du festival de la santé proposé par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

À noter enfin que l'APE a tenu à offrir un cadeau à Françoise, ATSEM qui profite désormais d'une retraite bien méritée !

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour rejoindre une équipe dynamique où la convivialité est la règle pour agir au profit des écoliers de Charquemont !

Présidente : [Laetitia Paquette](#). Trésorière : [Vesna Markovic](#). Secrétaire : [Elodie Jacob](#).

# CLUB D'AÉROMODÉLISME DU PAYS MAÎCHOIS

Cette saison 2023/2024 s'annonce sous de belles journées de vols.

Le plaisir de la construction, le partage, les sites de vols au bord de l'eau chez les autres passionnés (Salagou dans l'Hérault, Les Ballastières en Haute-Saône et Passy en Haute Savoie).

Les membres du club passent sur de plus gros modèles cette année.

Le local de construction « accouche » de nouveaux prototypes toujours plus ambitieux et le terrain est toujours bien rempli lors des journées ensoleillées.

Venez découvrir notre activité en prenant contact avec notre président ou le secrétariat, nous pourrions organiser des après-midi découverte en double commandes avec les instructeurs du club.

Contacts : [Patrick MANY, Président- 06.07.80.12.42](#)

Secrétariat : [capm25140@gmail.com](mailto:capm25140@gmail.com)



# AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Depuis la dernière assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers en mars 2023, un bureau entièrement renouvelé est en place avec à la présidence Lucie Pereira Mateus.

L'année a été marquée par le succès des portes ouvertes en juillet, un rendez-vous où, malgré une météo incertaine, le public est venu très nombreux, curieux de découvrir les missions et le matériel des bénévoles qui assurent leur sécurité tout au long de l'année. Peut-être même que des vocations sont nées ce jour-là...

Au fil des mois, l'Amicale organise également des moments de cohésion et de rassemblement, qu'il s'agisse du carnaval interne, du pique-nique ou encore du banquet de Sainte-Barbe, des temps importants pour les sapeurs-pompiers et pour leurs familles qui sont parties prenantes dans l'engagement des volontaires qui donnent beaucoup de leur temps. D'autres projets verront sans doute le jour à l'avenir pour renforcer ces liens y compris avec les jeunes sapeurs-pompiers et les anciens.

Enfin, comme chaque fin d'année, les sapeurs-pompiers du centre de secours de Charquemont vont à la rencontre des habitants de la commune et des villages voisins pour proposer leur calendrier, une tradition qui, au-delà de son importance pour financer les activités de l'association, permet des échanges directs qui sont toujours très appréciés.

Côté opérationnel

- Sont promus au grade de sergent : Melwin Brisebard et Melina Formentini
- Médaille pour 10 ans d'ancienneté : Alan Pereira Mateus et Antoine Petit.
- En chiffres : Au 1er novembre, 323 interventions pour 2023, soit un taux de 10 % supérieur comparé à l'année précédente.
- Matériel : l'arrivée de deux nouveaux engins : le VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) et le VTU (véhicule tout usage).



# ÊTRE BÉNÉVOLE A L'ADMR, POURQUOI PAS VOUS ?

Depuis plus de 70 ans l'ADMR défend un modèle associatif fondé sur le bénévolat et entend continuer à le promouvoir. Nous cherchons aujourd'hui de nouveaux talents ; une heure par semaine ou tous les jours, chacun décide de son engagement et choisit une mission.

Acteur majeur de l'aide à domicile, le réseau ADMR s'appuie sur des professionnels de l'intervention et sur des bénévoles qui participent à la relation avec les personnes aidées. « La force du réseau réside dans cette complémentarité entre bénévoles et salarié(e)s, dont l'action conjointe permet d'offrir un service de proximité aux clients », indique Jean-Marie Bessot, Président de l'Association Maîche-Charquemont. « Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes âgées, c'est l'une de nos préoccupations. Le cœur de notre mission est bien de favoriser le lien social : une visite de convivialité, une attention... on sait que l'on fait du bien aux personnes accompagnées. Cela donne de la valeur au bénévolat. En plus, nous avons la satisfaction de participer à l'économie sociale et solidaire avec des emplois locaux », poursuit-il. L'association est à la recherche de nouveaux talents pour compléter son équipe actuelle. En relation avec les clients, en participant à la vie de l'association ou en lien avec les salariés, les missions du bénévole ADMR sont variées et s'adaptent aux compétences et au temps que chacun peut offrir. Un accompagnement, dans la prise en main puis l'exercice de leurs missions dans les meilleures conditions, est assuré par le réseau.



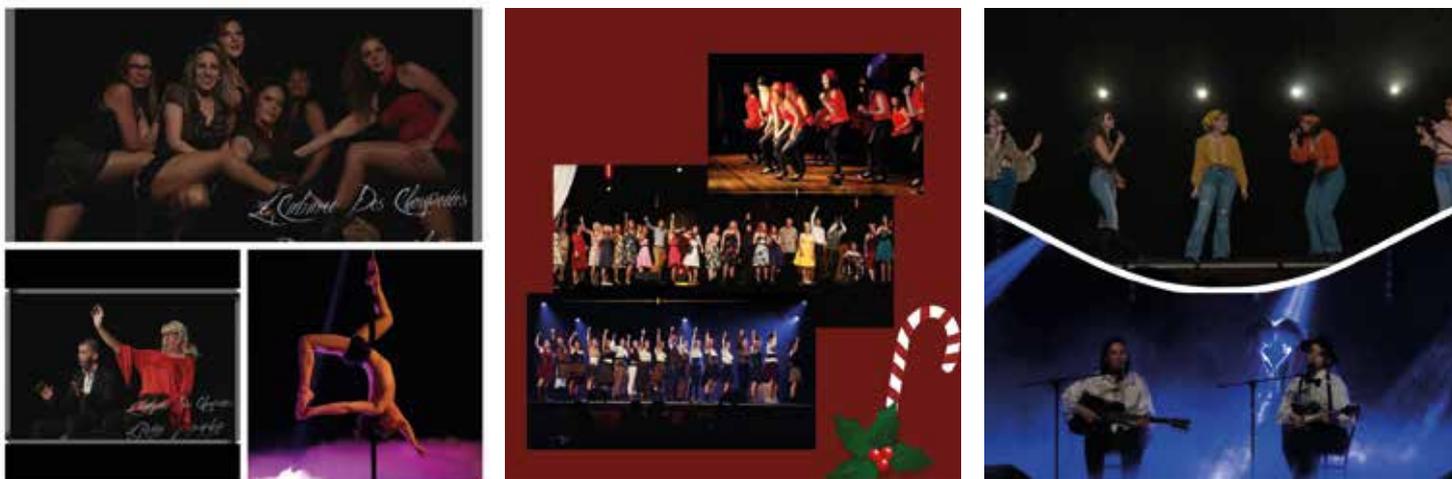
Voici une liste non exhaustive des missions que nous proposons :

- un référent village bien au courant de la vie locale et de ses spécificités.
- un trésorier motivé pour prendre en charge l'aspect financier de l'association.
- un spécialiste de l'informatique pouvant aider ses collègues et salariés dans leur vie numérique quotidienne, voire assister nos personnes aidées dans leurs démarches.
- un ou plusieurs animateurs pour la vie locale (séances cinéma, ateliers, moments conviviaux, conseils d'administration et assemblées générales).
- une ou plusieurs personnes assurant le suivi et l'animation des activités proposées par la fédération (Gym douce, gym mémoire, formation tablettes, sophrologie, ...).
- un ou plusieurs volontaires pour effectuer des visites aux bénéficiaires de nos services.

Vous avez un talent ou une envie particulière, faites-nous le savoir !

Contacts : Jean-Marie Bessot (06-41-10-16-64 ou [admrmaiche@fede25.admr.org](mailto:admrmaiche@fede25.admr.org))  
ou Philippe Duprez (06-50-58-01-79 ou [philippe.duprez@gmail.com](mailto:philippe.duprez@gmail.com))

# LE CABARET DES CHOUPETTES



Après le succès des spectacles proposés fin 2022, l'association avait décidé de faire une pause en 2023... mais une pause active et pour mieux repartir ensuite !

Pendant 5 mois, jeunes et adultes de tout âge ont pu mettre un petit pied parmi certains membres du Cabaret, afin de s'initier au chant, à la danse et au théâtre. Pour clôturer ces ateliers, une petite présentation publique a eu lieu à la salle des fêtes de Charquemont, le 24 juin, durant laquelle la compagnie a également proposé quelques numéros des anciens spectacles. S'en est suivie une scène ouverte, où tout artiste extérieur au Cabaret, débutant et confirmé, a eu l'occasion de fouler la scène le temps d'une chanson, d'une mélodie au piano ou d'une chorégraphie.

Aujourd'hui, douze nouvelles recrues ont rejoint les rangs du cabaret des Chouettes et les répétitions vont bon train. Mais les responsables veulent prendre leur temps afin d'offrir au public un spectacle de grande qualité.

Alors, avant de retrouver la lumière en mars et avril 2025, une autre scène ouverte aura lieu le samedi 20 avril 2024. Un loto aura lieu le samedi 30 novembre 2024 à Charquemont, afin de financer le prochain spectacle.

## **Présentation de la compagnie :**

Acteurs : Jean-Pierre GABET, Cédric JOLIOT

## **Chanteurs, danseurs et musiciens :**

Justine BESSOT, Cléo BLANCHOT, Lénéïs BOEGLI, Audrey BRANDAO, Line COURLET, Vanessa CREVOISIER, Pauline CUCHE, Louanne DAMIEN, Laëtitia DAVAL, Marjorie DELAIRE, Violène DEMMER, Inès FAIVRE, Isalyne FRANÇA, Martine GABET, Virginie GOMEZ, Léna HOUSER, Vanessa JOBIN, Anthony LALEVÉE, Mélanie LAPAIRE, Emma PETIT, Emma PRETOT, Fanny SANCHEZ

**Jonglage :** Justine BESSOT - **Pôle dance :** Aymeric MOZ

**Coaching vocal :** Laura JOLIOT - **Chorégraphies :** Cindy GABET

# COMITÉS DES FÊTES

Loto en avril, fête de la musique en juin, stand à l'occasion du 13 juillet, vide-greniers en septembre... l'année a encore une fois été bien chargée pour les bénévoles du Comité des Fêtes qui, cette année encore, rappellent que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour renforcer l'équipe en place.

D'autant plus que le programme 2024 s'annonce lui aussi copieux avec d'ores et déjà des dates à retenir : un loto le 11 février ; la fête de la musique le 21 juin : le vide-greniers en octobre.



Contact. Julien Taillard, président : 06 28 74 27 30 - [julien.taillard1@orange.fr](mailto:julien.taillard1@orange.fr)

# DANSE EN LIGNE

Animée par Colette Boirin, l'Association repart cette année encore avec une soixantaine de participantes et participants, de nouvelles danses (latino, charleston, country, rock & roll, etc...) revues et perfectionnées au fil du temps dans une ambiance festive pour le plaisir de toutes et tous.

RDV chaque semaine le mardi ou le jeudi de 17H à 18H30.

En 2023, la population a pu apprécier une belle prestation d'une partie des membres de la danse, lors de l'inauguration de la Place du Lion d'Or.

Cette dernière année a été ponctuée par l'AG suivie d'une soirée dansante privée très réussie à la Salle des Fêtes, en collaboration avec Pierre-Alain Krummenacher.

L'Association reste toujours prête pour participer à la vie locale du village.



Présidente : Colette Sandoz – Tél. : 07 61 00 39 92

# LES DOIGTS D'OR

Si vous souhaitez tricoter ou coudre et surtout passer un bon moment en toute convivialité, les Doigts d'or vous accueilleront avec plaisir que vous soyez débutants ou confirmés. À ce jour, le club compte 34 adhérentes et 1 adhérent. Les hommes sont en effet les bienvenus !

- Couture le mardi de 18h à 20h, rendez-vous prolongé jusqu'à 22h le 1er et 3<sup>ème</sup> mardi du mois
- Tricot le vendredi de 13h30 à 18h et le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois jusqu'à 22h

Cette année encore, le salon des créateurs a réuni une trentaine d'exposants. Cette manifestation sera reconduite en 2024, les 21 et 22 septembre avec également en projet un autre salon consacré aux loisirs créatifs. À suivre.

Contact : [nicole.huotmarchand@gmail.com](mailto:nicole.huotmarchand@gmail.com) – 06 74 45 83 21



# DON DU SANG

L'amicale des donneurs de sang du plateau présidée par Damien Renaud, gère les collectes non seulement dans la commune mais aussi à Damprichard et à Maïche ce qui, en cas d'impossibilité un jour précis, permet de se rendre dans la commune voisine.

En 2023 à Charquemont, chaque collecte a rassemblé en moyenne 80 donneurs, ce qui représente plus de 400 dons pour l'année. Un chiffre encourageant puisqu'il est en légère augmentation.

Pour assurer la préparation et le bon fonctionnement de ces rendez-vous, l'amicale est toujours à la recherche de bénévoles supplémentaires...



## Devenir donneur

il est possible de donner son sang à condition d'être majeur et de répondre à certains critères en matière de santé (<https://dondesang.efs.sante.fr/>). Un entretien préalable au don de sang permet de vérifier s'il n'y a pas de contre-indication et si le donneur a bien respecté un délai minimum entre 2 dons. Aucune rémunération ne peut être versée au donneur.

- Le don de sang total est le plus courant. Il est utilisé pour des transfusions sanguines et la recherche médicale.
- Le don de plasma est utilisé pour préparer les vaccins, sérums, remèdes contre l'hémophilie.
- Le don de plaquettes sanguines sert notamment à soigner certains cancers, dont la leucémie.

## LES DATES À RETENIR POUR 2024

**les mardis**

**30 janvier,**

**2 avril,**

**28 mai,**

**30 juillet,**

**24 septembre**

**et 26 novembre**

**de 15h30 à 19h30**

**à la salle des fêtes de Charquemont.**

Pour des questions d'organisation,  
la prise de rendez-vous est souhaitable en se rendant sur le site  
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>.

Il est néanmoins toujours possible de se présenter sur place  
au cas où il resterait des places.

# ÉTOILE SPORTIVE CHARQUEMONT (FOOT)

Forte d'un effectif de 185 licenciés, l'Étoile Sportive Charquemont dispose de deux équipes seniors en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division de district. Si pour cette dernière, l'objectif est avant tout de se retrouver et de prendre du plaisir, pour l'équipe fanion, l'ambition sportive est plus présente avec pour objectif de monter en division supérieure.

Pour les seniors féminines, un groupement est en place avec le club des Écorces, tout comme pour les U15 et U18 où un troisième club, l'AS Framboushans fait partie de cette entente qui permet d'aligner des équipes dans ces catégories.

Pour les plus jeunes enfin, ils évoluent sous les couleurs de l'ESC et obtiennent de bons résultats, encourageants pour l'avenir du club. À noter également la présence toujours très nombreuse des parents, ce qui souligne l'état d'esprit familial qui tient à cœur à tous les dirigeants !



2023 a été une année particulière puisque l'ESC fêtait son 90<sup>ème</sup> anniversaire. L'occasion de rendre hommage à ceux qui ont créé puis développé le club, de se retrouver aussi et de parler des années à venir avec sans doute la création d'une section vétérans et pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire l'idée de faire un livre retraçant cette belle histoire...

L'été dernier, le club a reconduit les Étapes Bleu Cœur avec les amis d'Altorf en se rendant à vélo en Alsace, un périple certes sportif mais avant tout amical et surtout solidaire : 8 000 € ont ainsi pu être remis à deux personnes touchées par la maladie de Charcot pour l'une et par une maladie auto-immune pour l'autre. Ce bel élan de générosité entre nos deux clubs sera renouvelé en 2025.

Pour conclure, merci à nos sponsors pour leur soutien ainsi qu'à la commune, toujours fidèle à nos côtés. 2024 sera d'ailleurs marquée par un projet d'éclairage d'un deuxième terrain afin de faire face à l'augmentation du nombre de licenciés et donc la nécessité d'avoir des infrastructures adaptées.



# LES GAZOUILIS DU PLATEAU

Le Martinet noir (*Apus apus*) à Charquemont

La vaste répartition européenne et l'effectif du Martinet noir (*Apus apus*) semblent stables, avec cependant de fortes disparités régionales, par exemple un fort déclin dans les îles Britanniques en lien avec la disparition du plancton aérien dans les zones agricoles, et un déclin local en Suisse.

En Franche-Comté le dernier atlas des oiseaux nicheurs, qui date de 2018, signale « une diminution modérée des effectifs (Maas & Giroud 2017) qui incite à la prudence ». Le martinet noir se nourrit exclusivement d'insectes (mouches, moustiques, coléoptères), jusqu'à 20 000 par jour !

Il est évident aujourd'hui que les nouveaux bâtiments et la restauration des anciennes constructions laissent peu d'opportunités de sites de nidification au martinet noir, et qu'avec la raréfaction de ses proies cet oiseau entame chez nous le déclin observé dans certains pays d'Europe. Entre 2001 et 2019 la population de martinet noir a chuté en France de 48 % (Suivi Temporel des Oiseaux Communs STOC MNHN ; VigiNature 2020). La pose de nichoirs pourrait compenser ces pertes. De telles mesures se multiplient en France et en Suisse.



Dans le village de Charquemont, le martinet noir niche (à notre connaissance) de tout temps dans le clocher de l'église et nichait dans un bâtiment rue de la Gare. Mais sa rénovation a fait disparaître la colonie. Cependant, il y a toujours des individus qui volent autour de ce bâtiment et s'accrochent aux murs. Les martinets noirs ont une espérance de vie de plus de 10 ans ce qui est un exploit eu égard à sa taille. Certains atteignent une vingtaine d'années, donc des individus ayant nichés ou étant nés sous les toits de cette maison y sont toujours attachés. Il suffirait peut-être d'y mettre des nichoirs pour voir une colonie s'y redévelopper de nouveau ?



Toujours est-il, que l'association des Gazouillis du Plateau a placé depuis plus de 20 ans des nichoirs sur l'ancien bâtiment de la Poste. Cela a permis le développement de la colonie autour de l'église. En 2020 lors de la réfection du bâtiment, nous avons avec l'aval de la mairie installé de nouveaux nichoirs ce qui porte le nombre à 25. Depuis, nous suivons tous les ans l'évolution de l'occupation de ces nichoirs. En 2021, 5 étaient occupés, 8 en 2022 et 9 en 2023. La colonie s'étoffe. On peut estimer, avec ceux qui nichent sur le clocher de l'église, la population de ce secteur du village à un minimum d'une quarantaine d'individus.

Il serait intéressant de savoir s'il y a d'autres secteurs du village qui sont occupés par ces magnifiques oiseaux. Donc merci de signaler en mairie la présence de ces oiseaux autour de chez vous.



Le martinet noir est un oiseau incroyable qui mérite notre admiration, notre émerveillement et notre respect. Cet oiseau passe sa vie à voler, jamais il ne se pose à part la femelle pour couvrir et réchauffer les jeunes au nid en cas de coup de froid. Il dort en vol, s'accouple en vol et parcourt sur sa vie plus de 4 millions de kms, l'équivalent de cent fois le tour de la Terre. Il parcourt environ 800 km par jour. Il bat huit fois des ailes par seconde, ce qui en fait un véritable acrobate des airs. Il pousse ses pointes de vitesse à plus de 200 km/h. Et il peut monter jusqu'à 3 000 mètres d'altitude. C'est l'oiseau le plus mobile au monde.

C'est vraiment un oiseau hors du commun, alors au printemps prochain, prenez du temps pour regarder les courses folles de ces oiseaux dans les rues du village. Bonnes observations.

# GYM-PLAISIR

Beaucoup de nouvelles adhérentes sont venues grossir les rangs de l'association ces derniers mois, avec peut-être à l'avenir de nouveaux créneaux à mettre en place.

Gym Plaisir poursuit donc aujourd'hui ses activités en dispensant des cours sur 2 sites, Charquemont et Damprichard.

On y bouge toujours dans la bonne humeur en pratiquant renforcement musculaire, abdos, cardio, steps, petits et grands ballons, haltères, bâtons, élastiques. Autant de disciplines qui, assurant une activité physique régulière, contribuent à garder une bonne santé et à protéger de maladies cardiovasculaires, diabète, tension, aidant également à corriger les postures, le tout en apportant du lien social !

## Avec Pauline Bonnet – Gym-Active

- Lundi à Charquemont : de 9h à 10h – Maison des Services
- Mardi à Damprichard : de 15h30 à 16h30 – Salle Polyvalente

## Avec Émilie Dupleumortier : « Fit & Zen »

- Mercredi à Damprichard : de 19h15 à 20h15 – Salle Polyvalente

Nos animatrices interviennent en collaboration avec la Fédération Éducation Physique et Gym Volontaire (EPGV).

Si vous avez envie de bouger, en étant suivis et conseillés, les prochaines adhésions seront possibles en septembre 2024.

Contacts : Martine Purguy au 06 50 80 72 77 ou Véronique Perrenoud au 06 72 65 66 43.



# JEANNE D'ARC

La saison dernière s'est bien déroulée avec un nombre de licenciées en augmentation, une bonne nouvelle après les années compliquées de crise sanitaire.

L'association a participé au marché de Noël, organisé son traditionnel loto et pour la première fois, sections jeunes et aînées étaient présentes au Carnaval de Maîche avec un char dans le thème F'OU Dingue, en l'occurrence les Bou'folles du roi. La Jeanne d'Arc était également bien entendu présente à Charquemont le 13 juillet en participant au défilé et en tenant un stand sur le site de la salle des fêtes

Les compétitions ont repris en mars avec les demi-finales étoiles au Russey. Près d'une trentaine ont reçu leur étoile, symbole d'un niveau suffisant permettant de passer à un autre niveau, et sept filles ont été sélectionnées pour les finales qui ont eu lieu à Valentigney (jeunes et aînées).

Le concours du district qui s'est déroulé à Morteau a permis aux jeunes poussines de décrocher une belle première place en équipe. Les poussines sont quant à elles montées sur la troisième marche du podium.

Au niveau interdépartemental, ces mêmes jeunes poussines et poussines se sont respectivement classées premières et deuxièmes de leurs catégories tandis qu'en excellence, jeunes et aînées se sont classées deuxièmes et septièmes.

Le gala de fin d'année en juin avait pour thème les différents métiers, l'occasion pour toutes les sections

de se produire en public, y compris les enfants des sections éveil et initiation.

Depuis septembre, les effectifs sont encore en progression d'où malheureusement l'obligation de refuser de nouvelles licenciées. Une décision difficile, mais la place et l'encadrement manquent. Si des parents veulent s'investir, notamment pour devenir juges, ils sont les bienvenus : une formation d'une journée est proposée et financée par le club. Puis une ou deux journées uniquement durant la saison seront nécessaires pour juger.



# LES JEUX DU PLATEAU

Les effectifs de l'association sont stables avec une quinzaine d'adhérents pour la plupart âgés de 25 à 45 ans. À ceux-ci s'ajoutent régulièrement d'autres personnes désireuses de découvrir l'univers des jeux de figurines. N'hésitez pas à venir jouer à la maison des services tous les vendredis soir à 20h (sauf le deuxième du mois), des initiations et parties guidées sont proposées.

Au-delà du jeu en lui-même, la création des décors et peintures des figurines font partie de ces moments qui nous réunissent.

Depuis deux ans, un tournoi est proposé, rendez-vous là aussi ouvert à tous. Ce sera à nouveau le cas en septembre 2024.

Contact : Fabien Avignon, président – [fabulousfab560@aol.com](mailto:fabulousfab560@aol.com)



# ORCHESTRE D'HARMONIE

Comme chaque année au mois de janvier, nous débutons par notre assemblée générale. C'est à cette occasion que nous établissons le calendrier de nos manifestations.

Nous participons également au mois de janvier à la messe de la Saint Sébastien à Frambouhans.

Nous assistons toujours aux fêtes nationales à savoir le 8 mai, le 14 juillet et 11 novembre. Nous emmenons au rythme de la musique le conseil municipal ainsi que toutes les associations de Charquemont au cimetière et au monument aux morts.

Beaucoup de villages n'ont plus la chance d'avoir dans leurs bourgs une société de musique pour leurs manifestations.

Nous faisons également deux concerts, notre concert de printemps qui a lieu généralement au mois de juin et celui de la Sainte Cécile qui se déroule toujours le premier dimanche de décembre en fin d'après-midi.

Malheureusement pour nos concerts nous n'avons pas le retour espéré des habitants de Charquemont.

Notre société associée à la musique de Damprichard et de Fournet-Blancheroche a créé voilà plusieurs années une école de musique commune appelée ÉCOLE DE MUSIQUE DUO DOUBS qui compte une cinquantaine d'élèves encadrés par des professeurs agréés. Cette école est soutenue par la communauté de communes de Maïche que nous remercions.

Nous remercions également la commune de Charquemont pour son soutien.

# LES SENS DE L'ART

Pour des raisons liées aux conditions sanitaires, la 7ème Biennale d'Art Contemporain de Charquemont a été reportée de septembre 2021 à juin 2022.

Il a été décidé, pour ce millésime et les suivants, de « réduire la voilure » et de ne plus utiliser que la salle des fêtes de CHARQUEMONT.

La période retenue en 2022, début juin, s'étant avérée favorable - du fait du temps plus agréable - aux expositions et installations extérieures, aux visites des scolaires et aux rencontres avec et entre les exposants (repas pris à l'extérieur), la 8ème édition de la biennale aura lieu début juin 2024.

Comme auparavant, les entrées seront gratuites et les enfants du primaire de Charquemont seront invités à participer à l'évènement. Un stand sera réservé aux « créations » imaginées par les enfants.

La 8ème biennale présentera très majoritairement des artistes qui ne sont jusqu'à présent jamais venus à CHARQUEMONT, dont un artiste issu du monde du handicap.

[Retenez dès maintenant les dates de cette manifestation :](#)

- mercredi 5 juin 2024 : installation des artistes ;
- jeudi 6 juin : ouverture au public et aux scolaires ;
- vendredi 7 juin :
  - . ouverture au public et aux scolaires ;
  - . vernissage à 18h avec un intermède musical ;
  - . attribution du prix de la municipalité.
- samedi 8 juin : ouverture au public ;
- dimanche 9 juin :
  - . ouverture au public jusqu'à 18h ;
  - . tirage de la tombola ;
  - . attribution du prix du public.

La BiACC est sur Facebook et Instagram sous le compte Biennale Charquemont

Merci d'avance de votre participation.

Merci à la municipalité de CHARQUEMONT pour son partenariat efficace (vernissage, sécurité, transport de panneaux, attribution de la salle des fêtes)



# LES SENTIERS DU DOUBS

Cette année a été comme la précédente marquée par de nombreuses chutes d'arbres, notamment par les frênes qui sont fragilisés, ce qui entraîne pour nous pas mal de surveillance des sentiers et des opérations de déblaiement.

L'exploitation de la forêt en dessous de LA CRAMPOULOTTE nous a donné pas mal de travail car les forestiers nous ont laissé de grosses ornières avec par endroits d'immenses flaques d'eau pratiquement infranchissables sinon en faisant un détour dans la forêt.

Une grosse journée de pelles et pioches a été nécessaire pour drainer le chemin et rétablir l'écoulement des sources.

Cette année nous avons effectué 220 heures de travail pour l'entretien des sentiers et la préparation de la fête de LA CRAMPOULOTTE.

Le beau temps de cet automne sec a attiré de nombreux randonneurs à la fête ; cette année nous avons dépassé les 500 personnes, malgré les 90 litres de soupe, nous avons largement manqué, c'est un marqueur de présence.

Cette présence est une récompense pour l'équipe. La météo s'est déchaînée avec des vents violents particulièrement chez nos voisins suisses, les échelles de la mort n'ont pas été épargnées, la deuxième échelle a été détruite par la chute d'un rocher.

Grâce à la réactivité des collectivités locales et régionales elle a pu être remplacée dans un délai très court. Nous pouvons saluer cette réalisation rapide et aussi les entreprises qui ont réalisé ce chantier. C'est une preuve que nous sommes soutenus.

La réfection de l'auge au Neux de Faux a été reportée à l'année prochaine car une nouvelle exploitation forestière est programmée. Nous aurons aussi à reprendre l'habillage du bas de l'échelle et l'accès aux échelles. Nous avons encore de belles journées de travail en perspective.

L'année s'est terminée par la journée d'amitié qui nous permet de nous retrouver en dehors des journées de travail pour une rencontre festive.

Comme cette année, les cartes des sentiers seront mises en vente dans quelques magasins et par nos membres.

Merci de votre générosité.



# LA PELOUSE DE CHEZ FRANCE À CHARQUEMONT

Par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté : entre patrimoines et plaisir des yeux !

À quelques kilomètres du centre du village, le site de la pelouse sèche de Chez France représente une croisée des routes entre différentes époques et patrimoines du territoire communal mais également du département du Doubs. C'est un lieu bâti déjà représenté sur les cartes les plus anciennes (18<sup>ième</sup> siècle) sous le vocable « Joseph de France ». C'est peut-être le nom du propriétaire ou d'un habitant du lieu, le mystère persiste !

Ce site représente le lien entre deux mondes : le plateau d'un côté et les gorges du Doubs de l'autre.

**Un milieu atypique, dont l'histoire est liée à l'activité humaine.** Perchée à un peu plus de 600 mètres d'altitude, la pelouse sèche de Chez France représente aujourd'hui un réseau de clairières de moins de trois hectares perdus au milieu des très forestières Gorges du Doubs, en surplomb du secteur dénommé « Vallée de la Mort ». Ces gorges n'ont cependant pas toujours été si forestières ! Elles ont en effet été défrichées de manière intensive, tant du côté français que du côté suisse, au moins dès le 14<sup>ème</sup> siècle.

Elles ont vu le développement d'un réseau de corps de ferme isolés formant autant de hameaux et de lieux-dits, souvent appariés à une ou plusieurs sources et

reliés entre eux tout le long des Côtes du Doubs par des sentiers muletiers<sup>1</sup>.

Tandis que sur les Côtes se développait une activité agricole alliant pastoralisme et cultures vivrières, l'industrie du fond de vallée était très liée aux eaux tumultueuses de la rivière et grande consommatrice de bois : (charbonnières, clouteries, taillanderies, verreries, moulins, scieries, forges, etc.).

Ces différentes activités permettaient de maintenir un paysage très ouvert constitué de pâturages secs ou humides en fonction de leur emplacement agrémentés de petits boisements et de haies champêtres. Jusqu'au 19<sup>ième</sup> siècle et un relatif désenclavement routier, le lien entre le Plateau, les Côtes et le Fond de vallée résidait en des sentiers pédestres ou muletiers empruntant souvent des couloirs terreux très pentus coincés entre les falaises appelées les couleuses. Ces sentiers étaient également le terrain d'action des contrebandiers et bricottiers<sup>2</sup> et de leurs meilleurs ennemis les gabelous<sup>3</sup>.

## Une couleuse de renom juste à côté !

Les échelles de la mort représentent certainement la couleuse la plus célèbre de tout le massif du Jura. La ferme de Chez France, dont les ruines sont situées sur le périmètre du site actuel, servait également d'auberge pour les bricottiers autant que pour les gabelous.



Depuis le plateau, le belvédère des Échelles de la Mort permet de voir le tracé sinueux du Doubs qui dessine la vallée de la Mort. (Photos : C. Parratte)

La pelouse de Chez France peut passer inaperçue si on ne prend pas le temps de l'observer. (Photo CEN FC, C. Lapprand).

1 Un sentier muletier est un sentier emprunté par des mulets ou ânes utilisés pour le transport de marchandises.

2 Bricottier : surnom donné aux contrebandiers passeurs de marchandises

3 Gabelou : surnom donné aux douaniers



Vestige de la ferme de Chez France, la fontaine encore bien visible (photo : CEN FC, B. Destrieux).

Le site de Chez France est rattaché au territoire de Charquemont par les sentiers permettant de rejoindre le Bois de la Biche, le Refuge du Vaudey ou encore la Crampoulotte. Il représente aussi l'extrémité de la route venant du village de Charmauvillers, passant par l'éphémère commune des Essarts Cuenot puis par la ribambelle de hameaux des Côtes du Doubs (la Charbonnière du Haut, les Chazeaux, les Neux de Faulx...).

**Un bout du monde peu à peu abandonné...**

A la fin du 19ème siècle, le remplacement des diverses activités industrielles historiques par les usines

hydroélectriques dans le fond de vallée, l'arrivée de l'électricité sur le plateau (à partir de 1892) et le désenclavement routier, vont progressivement mener à la désertification des Côtes.

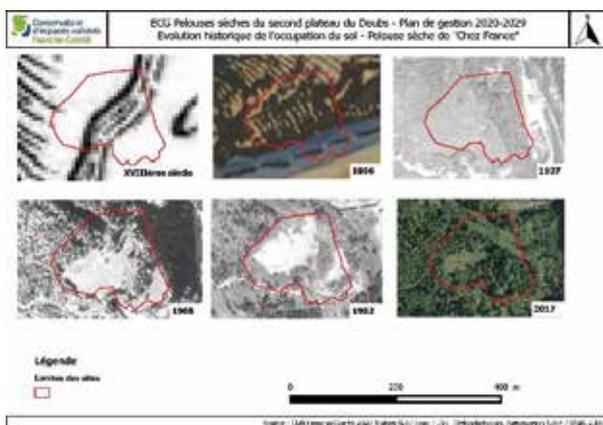
**... au cœur d'un réseau de balades**

Il est à noter que les sentiers du secteur sont entretenus par l'association des Sentiers du Doubs, hors entretien agricole ou privé, depuis au moins 1966 ! Il aurait été observé les dernières traces d'utilisation des installations agricoles du site en 1973. Depuis, il semblerait que l'arrêt total des activités agricoles du site soit entré en vigueur sans qu'il soit possible aujourd'hui d'obtenir une date précise d'abandon des bâtiments agricoles et d'habitations ou encore de l'exploitation des parcs attenants.

Ce site regorge donc de patrimoines divers : archéologique, historique, rural, agricole, paysager, industriel, social...



Dès 1998, à l'occasion de la célébration du centenaire de la pose des échelles, l'association des Gazouillis du Plateau lance un chantier annuel bénévole. Soutenu par la Commune (propriétaire du site), la Communauté de communes et les Sentiers du Doubs, ce chantier de débroussaillage vise à préserver le patrimoine paysager des anciennes zones pastorales et la biodiversité présente sur le site (Photo : Les Gazouillis du Plateau, N. Jeannot).



« Chez France », les photographies aériennes anciennes semblent montrer un secteur encore exploité dans les années 1930. En revanche, les photographies aériennes des années 60 laissent deviner un début d'abandon agricole et une diminution drastique de la pression humaine (Cartographie : CEN FC, G. Halliez).



Le grand corbeau, véritable gardien des falaises (photo : CEN FC, F. Ravenot).

## Un patrimoine naturel exceptionnel

Fort d'une mosaïque exceptionnelle de milieux naturels différents et du sauvetage des milieux ouverts par l'association des Gazouillis du Plateau, le site de Chez France regroupe une biodiversité singulière atteignant près

de 400 espèces connues ! Ainsi, les falaises, surplombant le Doubs et bordant le lieu, abritent leur lot d'oiseaux rupestres tels que le faucon pèlerin, le grand corbeau, l'hirondelle de rochers, le tichodrome échelette ou encore le harle bièvre, canard piscivore se reproduisant dans des cavités d'arbres creux ou de parois rocheuses.

Les pelouses sèches et les ourlets, outre la grande quantité et diversité d'espèces animales et végétales qu'elles accueillent, permettent l'observation de plantes menacées telles que la gentiane croisette ou l'orobanche réticulée ou d'une rare beauté telle que l'orchis brûlée, de papillons aussi énigmatiques que la bacchante ou d'amphibiens et reptiles discrets que sont l'alyte accoucheur, la coronelle lisse ou la vipère aspic.



Premier pied d'orchis brûlé observé en 2019. Le cortège d'orchidées est très intéressant sur le site : l'orchis pyramidal et l'orchis militaire sont également observables  
(Photo : Les Gazouillis du Plateau, N. Jeannot).

Les secteurs forestiers du site, installés sur des sols principalement superficiels et fortement caillouteux, permettent l'observation d'un résineux spontané pas si commun dans notre région, l'if.

Enfin, tandis que les anciennes ruines de la ferme de Chez France amènent au développement d'une végétation dite rudérale directement influencée par une présence humaine de longue date, les zones de suintements et les sources présentent des formations tufeuses tout autant fragiles qu'élégantes où se développe une végétation luxuriante pouvant parfois évoquer les forêts tropicales.



Inoffensive comme toutes les couleuvres, la coronelle lisse est un reptile que l'on croise rarement !  
(Photo : Les Gazouillis du Plateau, N. Jeannot).

## Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté entre dans la danse !

En 2008, 2009 et depuis 2019, les acteurs locaux notamment les Gazouillis du Plateau ont sollicité le concours du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, association de protection des milieux naturels, pour la rédaction d'un plan de gestion du site. Ce travail a notamment permis de synthétiser les enjeux liés au patrimoine naturel. Au-delà de cette mission d'amélioration des connaissances, le rôle du Conservatoire, au travers d'un document foncier lui conférant la co-gestion du site, est d'assurer la bonne articulation des échanges entre tous les acteurs locaux dévoués à sa protection, sa gestion et sa mise en valeur.



En parallèle des chantiers de débroussaillage, les Gazouillis du Plateau, en partenariat avec Cyrille Parratte, propriétaire d'un troupeau d'ânes, ont mis en place un pâturage extensif. Les ânes, qui ont fait leur 11<sup>e</sup> transhumance en 2023, permettent au site de présenter aujourd'hui une riche composition floristique et un certain attrait ! (Photo : CEN FC C. Lapprand ou C. Parratte).

Le Conservatoire assure également le soutien technique et scientifique et la mutualisation de moyens financiers alloués aux actions déjà historiquement présentes sur le site ainsi qu'au développement de projets nouveaux. Ainsi, le Conservatoire est amené à faire le lien et à travailler avec nombre d'acteurs parmi lesquels, bien évidemment, les signataires de la convention de gestion (Commune de Charquemont et Gazouillis du Plateau) mais également la Communauté de Communes du Pays de Maïche, le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, les Sentiers du Doubs, l'Office de tourisme, l'inspecteur des sites inscrits de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté, l'Architecte des bâtiments de France...

## Des travaux pour prolonger l'élan pour le site de Chez France

Les années 2022 et 2023 ont également vu la réalisation de travaux, menés par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en collaboration avec tous les acteurs locaux, visant à agrandir et améliorer les infrastructures de pâturage par la réalisation d'actions de débroussaillage, la réalisation d'un deuxième parc de pâturage et l'implantation d'un abri-récupérateur d'eau de pluie.

## Un lieu à mettre en valeur

Directement liés au remarquable site des Échelles de la mort, la pelouse de chez France et les milieux naturels auxquels elle est associée cherchent à raconter leur histoire. L'année 2024 sera surtout consacrée à proposer un projet de valorisation de ce lieu. En étroite partenariat avec les acteurs du territoire (Parc naturel régional du Doubs Horloger, Commune, associations locales...), le Conservatoire mène cette étude en s'appuyant sur des témoignages, pour que ce lieu se découvre avec plaisir, curiosité... et envie de le préserver !

**Guillaume Halliez**

Chargé de missions – en charge du site de « Chez France »

**Clémence Lapprand**

Éco-interprète en charge de l'étude d'ouverture au public

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
03 81 53 04 20 – [contact@cen-franchecomte.org](mailto:contact@cen-franchecomte.org)  
[www.cen-franchecomte.org](http://www.cen-franchecomte.org)

# SKI CLUB CHARQUEMONT

Lors de la saison dernière, sur ses 86 licenciés le ski-club de Charquemont comptait 36 compétiteurs qui ont participé à 9 courses sur les 32 prévues. Beaucoup d'annulations en effet faute d'enneigement. Tous les rendez-vous maintenus se sont déroulés à Métabief, station où ont aussi été délocalisés les entraînements. Les jeunes skieurs locaux se sont illustrés avec 15 podiums.

Le stage de la Toussaint aux 2 Alpes a dû être annulé lui aussi. Heureusement celui de Châtel a bien eu lieu en février avec 35 participants dont 23 compétiteurs qui ont pu participer aux Flèches et Chamois. Le stage avec le comité départemental du Doubs a quant à lui eu lieu en avril à Val Thorens où s'est tenu le Clément Noël Alpine Challenge.

Fin avril, les récompenses de la coupe du Doubs ont été remises avec pour le club une troisième place au classement général et plusieurs distinctions à titre individuel

- En U8 : Ambre Gillot 2ème, Mahone Nappez 4ème
- U10 : Tina Donzelot 2ème, Zola Choulet 3ème, Annaïg Bourdet 4ème, Victoria Boisson 5ème
- U10G : Nolan Locatelli 4ème
- U12F : Nina Gillot 3ème, Julian Lelorrain 4ème
- U14G : Soane Gillot 4ème

Une autre remise de récompenses a également été organisée en interne au sein du club, sponsorisée par Poligalva, en présence du Député Nicolas Pacquot.

Au fil des mois, des sorties ont été organisées pour favoriser la cohésion du groupe : accrobranche, canoé, biathlon et tir à l'arc ont permis de partager de bons moments. Les bénévoles ont par ailleurs tenu le restaurant de la Combe Saint-Pierre durant les vacances de février avec là aussi une bonne ambiance.

Pour conclure, malgré le manque de neige, le bilan sportif de la saison dernière est très positif comme le souligne le président Anthony Locatelli : « Il montre notre capacité à s'adapter et nous conforte dans notre politique sportive portée sur nos jeunes compétiteurs garçons et filles, avec la poursuite de l'initiation, pépinières de nos futurs champions. Je souhaite remercier entraîneurs, membres de la commission alpine, tous les membres du club et tous ceux qui nous soutiennent ».





# LES VIEILLES MÉCANIQUES

Les passionnés ont été nombreux à se donner rendez-vous à la salle des fêtes pour partager une belle journée entre « vieilles mécaniques ».

Pour sa 29ème édition de rencontre de véhicules anciens, convivialité était le mot d'ordre. La clémence de la météo a réjoui nos conducteurs lors de notre traditionnelle balade, et a contribué à la jovialité de cette journée, Celle-ci s'est poursuivie, avec un bon repas partagé dans la salle des fêtes, puis une exposition statique des véhicules l'après-midi.

Les membres du club, remercient la municipalité de son soutien, et, veulent souligner une reconnaissance particulière à nos bénévoles, et amis motards qui, grâce à leur aide précieuse, participent au bon déroulement de cette rencontre.

Le site est ouvert gratuitement au public, et « Les Vieilles Mécaniques » vous donnent rendez-vous en 2024 pour leur 30ème Édition.



# LES YACKS OF THE ROAD

La vingtaine de passionnés de moto, Harley Davidson principalement, ne se contentent pas de sillonner les routes de la région et d'ailleurs lors de leurs sorties, mais participent aussi activement à la vie associative locale.

Ainsi, en mai s'est déroulée une rencontre avec leurs homologues de région parisienne, les US Locomotion dans le cadre de leur jumelage. En août, la population a pu profiter d'un marché artisanal et de la journée Démo'n'Yacks (baptêmes motos). Puis le repas ouvert à tous en octobre avant de terminer l'année par le marché de Noël au centre-ville en décembre.

À noter également en 2023 un autre événement, plus intime celui-là, le mariage de deux Yacks : Bibis et Sonia. Ils ont officiellement échangé leurs consentements devant leur président Philippe Mercier qui pour l'occasion en tant que conseiller municipal portait l'écharpe tricolore, en l'absence du maire.

En 2024, l'association sera comme d'habitude présente avec un stand au Carnaval de Maïche les 23 et 24 mars, et organisera le marché de Noël le 7 décembre. Avec aussi un nouveau rendez-vous à noter dès à présent les 24 et 25 août : « Charque'monte le son ! ». Au programme, deux jours de musique avec des têtes d'affiches dont les noms seront dévoilés bientôt...

L'association Yacks of the Road remercie la municipalité ainsi que les employés communaux pour leur précieux soutien lors de ses diverses manifestations et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

Le Président, Philippe MERCIER

Contact : [sissi.maire@wanadoo.fr](mailto:sissi.maire@wanadoo.fr) – Facebook : Yacks of the Road



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

| Dates                       | Manifestations                       | Associations                           | Lieux               |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|---------------------|
| <b>JANVIER</b>              |                                      |  |                     |
| Vendredi 5                  | Vœux du Maire                        | Commune                                | Salle des fêtes     |
| Du lundi 22 au mardi 23     | Spectacle pour enfants               | Côté Cour                              | Salle des fêtes     |
| Dimanche 28                 | Loto                                 | Focus Nature                           | Salle des fêtes     |
| Mardi 30                    | Collecte de sang                     | Amicale des donneurs de sang           | Salle des fêtes     |
| <b>FÉVRIER</b>              |                                      |  |                     |
| Mercredi 7                  | Ludothèque                           | Familles Rurales                       | Maison des services |
| Samedi 10                   | Loto                                 | Comité des fêtes                       | Salle des fêtes     |
| Samedi 17                   | Loto                                 | Jeanne d'Arc                           | Salle des fêtes     |
| Samedi 24                   | Loto                                 | Parents d'élèves                       | Salle des fêtes     |
| <b>MARS</b>                 |                                      |  |                     |
| Mercredi 6                  | Ludothèque                           | Familles Rurales                       | Maison des services |
| Samedi 9                    | Repas dansant                        | Familles Rurales                       | Salle des fêtes     |
| Dimanche 17                 | Loto                                 | Orchestre d'Harmonie                   | Salle des fêtes     |
| <b>AVRIL</b>                |                                      |  |                     |
| Mardi 2                     | Collecte de sang                     | Amicale des donneurs de sang           | Salle des fêtes     |
| Mercredi 3                  | Ludothèque                           | Familles Rurales                       | Maison des services |
| Du samedi 6 au dimanche 7   | Journée des Métiers d'Art-exposition | Chambre des métiers                    | Salle des fêtes     |
| Samedi 13                   | Soirée Carnaval                      | Parents d'élèves des ECORCES           | Salle des fêtes     |
| Samedi 20                   | Spectacle des talents                | Le Cabaret des Chouettes               | Salle des fêtes     |
| Du samedi 27 au dimanche 28 | Arrivée des 100 km                   | Les Randonneurs du Plateau             | Salle des fêtes     |
| Mardi 30                    | Vente de farine                      | Parents d'élèves                       | Salle des fêtes     |
| <b>MAI</b>                  |                                      |  |                     |
| Mercredi 8                  | Ludothèque                           | Familles Rurales                       | Maison des services |
| Du vendredi 3 au dimanche 5 | Exposition d'art                     | Les Peintres Amateurs du pays maïchois | Salle des fêtes     |
| Dimanche 26                 | Exposition de véhicules anciens      | Les Vieilles Mécaniques                | Salle des fêtes     |
| Mardi 28                    | Collecte de sang                     | Amicale des donneurs de sang           | Salle des fêtes     |
| Jeudi 30                    | Rencontre des cycles 3               | Ecole primaire                         | Stade               |
| <b>JUIN</b>                 |                                      |  |                     |
| Mercredi 5                  | Ludothèque                           | Familles Rurales                       | Maison des services |
| Du vendredi 7 au dimanche 9 | Biennale d'art contemporain          | Les Sens de l'Art                      | Salle des fêtes     |
| Vendredi 21                 | Fête de la musique                   | Comité des fêtes                       | Place du Lion d'Or  |
| Vendredi 28                 | Fête de l'école                      | Ecole primaire                         | Cour de l'école     |

| Dates                       | Manifestations                                | Associations                 | Lieux               |
|-----------------------------|---|------------------------------|---------------------|
| <b>JUILLET</b>              |   |                              |                     |
| Mercredi 3                  | Ludothèque                                    | Familles Rurales             | Maison des services |
| Mardi 30                    | Collecte de sang                              | Amicale des donneurs de sang | Salle des fêtes     |
| <b>AOÛT</b>                 |   |                              |                     |
| Du samedi 3 au dimanche 4   | Fête patronale                                | Commune                      | Centre bourg        |
| Samedi 31                   | Charque'Monte le son                          | Yacks of the road            | Salle des fêtes     |
| <b>SEPTEMBRE</b>            |   |                              |                     |
| Mercredi 4                  | Ludothèque                                    | Familles Rurales             | Maison des services |
| Samedi 21 et dimanche 22    | Puces des couturières et marché des créateurs | Les Doigts d'Or              | Salle des fêtes     |
| Mardi 24                    | Collecte de sang                              | Amicale des donneurs de sang | Salle des fêtes     |
| Du samedi 28 au dimanche 29 | Tournoi de jeux                               | Les Jeux du Plateau          | Salle des fêtes     |
| <b>OCTOBRE</b>              |   |                              |                     |
| Mercredi 2                  | Ludothèque                                    | Familles Rurales             | Maison des services |
| Dimanche 6                  | Vide grenier                                  | Comité des fêtes             | Salle des fêtes     |
| Dimanche 13                 | Repas de l'Amitié                             | Commune                      | Salle des fêtes     |
| Samedi 19                   | Repas dansant                                 | Yacks of the Road            | Salle des fêtes     |
| <b>NOVEMBRE</b>             |   |                              |                     |
| Mercredi 6                  | Ludothèque                                    | Familles Rurales             | Maison des services |
| Samedi 16                   | Café-théâtre                                  | Familles Rurales             | Salle des fêtes     |
| Samedi 23                   | Fondue Disco                                  | Etoile Sportive              | Salle des fêtes     |
| Mardi 26                    | Collecte de sang                              | Amicale des donneurs de sang | Salle des fêtes     |
| Samedi 30                   | Loto  | Le Cabaret des Chouettes     | Salle des fêtes     |
| <b>DÉCEMBRE</b>             |   |                              |                     |
| Mercredi 4                  | Ludothèque                                    | Familles Rurales             | Maison des services |
| Samedi 7                    | Marché de Noël                                | Yacks of the road            | Place du Lion d'Or  |
| Samedi 14                   | Spectacle des enfants                         | Ecole maternelle             | Salle des fêtes     |

PLANNING ÉTABLI D'APRÈS INFORMATIONS DES ORGANISATEURS, SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS.

## **Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie**

Lundi, Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Numéro de téléphone : 03 81 68 67 27**

**E.mail : [secretariat@charquemont.org](mailto:secretariat@charquemont.org)**

**Site internet : [www.charquemont.fr](http://www.charquemont.fr)**

**Page facebook : Commune de Charquemont**

**Actualités disponibles également sur l'application « Intramuros »**

